



ARRÊTÉ N° 2024_130 04520240312846

La présidente du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.313-4, L.452-35 et L.452-36,

Vu les déclarations de création et de vacance d'emploi de catégorie A, B et C transmises au centre de gestion par les collectivités et établissements publics du département du Loiret

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 100 déclarations, établies du 16/03/2023 au 12/03/2024 :

Déclarations portant sur un grade de catégorie A :	Déclarations portant sur un grade de catégorie B :	Déclarations portant sur un grade de catégorie C :
17	27	71

Article 2 :

La directrice du Centre de gestion du Loiret est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Préfète du Loiret. La présidente du centre de gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr>, rubrique « Publicité des arrêtés »



Fait à ORLEANS le 12/03/2024

Pour la présidente et par délégation
Monsieur Jean-Michel PELLE,
Vice-président du CDG45

Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture

N° de déclaration / collectivité	Grade	Motif	Temps de travail	Ouvert aux contractuels	Date de transmission	Poste à pourvoir le
V045230300976120001 SDIS DU LOIRET	Caporal de SPP	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	à pourvoir par voie statutaire	16/03/2023	01/01/2023
	Caporaux de SPP (H/F) Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret est susceptible de recruter 25 caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1er juin 2023. A défaut d'un nombre suffisant de candidatures, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret se réserve la possibilité de retenir les candidats non lauréats du concours dans le respect des règles en vigueur et des quotas établis (conformément au décret n°202-520 du 20 avril 2012). Description de l'emploi : sous l'autorité de son chef d'équipe ou chef d'agrès, l'équipier exécute les ordres, réalise les gestes techniques et met en oeuvre les moyens matériels dans le cadre des opérations de secours à personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement :  inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ;  par mutation ;  par détachement ;  ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels. Profil :  Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels / SPP homme du rang / SP militaire / Sapeur ;  Permis B requis et permis C souhaité ;  Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. A l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury.  Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir :  Curriculum-vitae ;  Lettre de motivation ;  Pour les lauréats du concours : o Attestation d'inscription sur liste d'aptitude ; o Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : attestation justifiant d'au minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompiers de Marseille ou des formations militaires de la sécurité civile et ayant validé la formation initiale du sapeur de sapeurs-pompiers volontaires ou formation reconnue équivalente. avec offre O045230300976120 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045230300976120-caporaux-spp-h-f/2					
V045230300976120002 SDIS DU LOIRET	Caporal de SPP	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	à pourvoir par voie statutaire	16/03/2023	01/01/2023
	Caporaux de SPP (H/F) Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret est susceptible de recruter 25 caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1er juin 2023. A défaut d'un nombre suffisant de candidatures, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret se réserve la possibilité de retenir les candidats non lauréats du concours dans le respect des règles en vigueur et des quotas établis (conformément au décret n°202-520 du 20 avril 2012). Description de l'emploi : sous l'autorité de son chef d'équipe ou chef d'agrès, l'équipier exécute les ordres, réalise les gestes techniques et met en oeuvre les moyens matériels dans le cadre des opérations de secours à personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement :  inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ;  par mutation ;  par détachement ;  ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels. Profil :  Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels / SPP homme du rang / SP militaire / Sapeur ;  Permis B requis et permis C souhaité ;  Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. A l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury.  Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir :  Curriculum-vitae ;  Lettre de motivation ;  Pour les lauréats du concours : o Attestation d'inscription sur liste d'aptitude ; o Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : attestation justifiant d'au minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompiers de Marseille ou des formations militaires de la sécurité civile et ayant validé la formation initiale du sapeur de sapeurs-pompiers volontaires ou formation reconnue équivalente. avec offre O045230300976120 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045230300976120-caporaux-spp-h-f/2					

personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement :  par détachement ;  inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ;  par mutation ;  par détachement ;  ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels. Profil :  Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels / SPP homme du rang / SP militaire / Sapeur ;  Permis B requis et permis C souhaité ;  Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. À l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury.  Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir :  Curriculum-vitae ;  Lettre de motivation ;  Pour les lauréats du concours : o Attestation d'inscription sur liste d'aptitude ; o Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : attestation justifiant d'au minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompiers de Marseille ou des formations militaires de la sécurité civile et ayant validé la formation initiale du sapeur de sapeurs-pompiers volontaires ou formation reconnue équivalente.

avec offre O045230300976120 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045230300976120-caporaux-spp-h/f/2

Caporal de SPP	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	à pourvoir par voie statutaire	16/03/2023	01/01/2023
----------------	--	-------	--------------------------------	------------	------------

Caporaux de SPP (H/F)

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret est susceptible de recruter 25 caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1er juin 2023. A défaut d'un nombre suffisant de candidatures, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret se réserve la possibilité de retenir les candidats non lauréats du concours dans le respect des règles en vigueur et des quotas établis (conformément au décret n°202-520 du 20 avril 2012). Description de l'emploi : sous l'autorité de son chef d'équipe ou chef d'agrès, l'équipier exécute les ordres, réalise les gestes techniques et met en oeuvre les moyens matériels dans le cadre des opérations de secours à personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement :  inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ;  par mutation ;  par détachement ;  ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels. Profil :  Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels / SPP homme du rang / SP militaire / Sapeur ;  Permis B requis et permis C souhaité ;  Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. À l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury.  Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir :  Curriculum-vitae ;  Lettre de motivation ;  Pour les lauréats du concours : o Attestation d'inscription sur liste d'aptitude ; o Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : attestation justifiant d'au minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompiers de Marseille ou des formations militaires de la sécurité civile et ayant validé la formation initiale d

V045230300976120003

SDIS DU LOIRET

sapeur de sapeurs-pompiers volontaires ou formation reconnue équivalente.
avec offre O045230300976120 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045230300976120-caporaux-spp-h-f/2

Caporal de SPP	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	à pourvoir par voie statutaire	16/03/2023	01/01/2023
----------------	--	-------	--------------------------------	------------	------------

Caporaux de SPP (H/F)

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret est susceptible de recruter 25 caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1er juin 2023. A défaut d'un nombre suffisant de candidatures, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret se réserve la possibilité de retenir les candidats non lauréats du concours dans le respect des règles en vigueur et des quotas établis (conformément au décret n°202-520 du 20 avril 2012). Description de l'emploi : sous l'autorité de son chef d'équipe ou chef d'agrès, l'équipier exécute les ordres, réalise les gestes techniques et met en oeuvre les moyens matériels dans le cadre des opérations de secours à personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement :  inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ;  par mutation ;  par détachement ;  ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels. Profil :  Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels / SPP homme du rang / SP militaire / Sapeur ;  Permis B requis et permis C souhaité ;  Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. A l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury.  Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir :  Curriculum-vitæ ;  Lettre de motivation ;  Pour les lauréats du concours : o Attestation d'inscription sur liste d'aptitude ; o Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : attestation justifiant d'au minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompiers de Marseille ou des formations militaire de la sécurité civile et ayant validé la formation initiale du sapeur de sapeurs-pompiers volontaires ou formation reconnue équivalente.

avec offre O045230300976120 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045230300976120-caporaux-spp-h-f/2

Caporal de SPP	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	à pourvoir par voie statutaire	16/03/2023	01/01/2023
----------------	--	-------	--------------------------------	------------	------------

Caporaux de SPP (H/F)

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret est susceptible de recruter 25 caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1er juin 2023. A défaut d'un nombre suffisant de candidatures, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret se réserve la possibilité de retenir les candidats non lauréats du concours dans le respect des règles en vigueur et des quotas établis (conformément au décret n°202-520 du 20 avril 2012). Description de l'emploi : sous l'autorité de son chef d'équipe ou chef d'agrès, l'équipier exécute les ordres, réalise les gestes techniques et met en oeuvre les moyens matériels dans le cadre des opérations de secours à personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement :  inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ;  par mutation ;  par détachement ;  ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels. Profil :  Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels / SPP homme du rang / SP militaire / Sapeur ;  Permis B requis et permis C souhaité ;  Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. A l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury.  Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir :  Curriculum-vitæ ;  Lettre de motivation ;  Pour les lauréats du concours : o Attestation d'inscription sur liste d'aptitude ; o Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : attestation justifiant d'au minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompiers de Marseille ou des formations militaire de la sécurité civile et ayant validé la formation initiale du sapeur de sapeurs-pompiers volontaires ou formation reconnue équivalente.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret
20 Avenue des Droits de l'Homme 45002 ORLEANS - Tel : 02 38 75 85 45

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

045-284500261-20240312-ARR2024_130-AR

personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement :  inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ;  par mutation ;  par détachement ;  ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels. Profil :  Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels / SPP homme du rang / SP militaire / Sapeur ;  Permis B requis et permis C souhaité ;  Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. À l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury.  Lettre de motivation ;  Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir :  Curriculum-vitae ;  Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : o Attestation d'inscription sur liste d'aptitude ; o Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : attestation justifiant d'au minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompiers de Marseille ou des formations militaires de la sécurité civile et ayant validé la formation initiale du sapeur de sapeurs-pompiers volontaires ou formation reconnue équivalente.

avec offre O045230300976120 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045230300976120-caporaux-spp-h-f/2

Caporal de SPP	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	à pourvoir par voie statutaire	16/03/2023	01/01/2023
----------------	--	-------	--------------------------------	------------	------------

Caporaux de SPP (H/F)

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret est susceptible de recruter 25 caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1er juin 2023. A défaut d'un nombre suffisant de candidatures, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret se réserve la possibilité de retenir les candidats non lauréats du concours dans le respect des règles en vigueur et des quotas établis (conformément au décret n°202-520 du 20 avril 2012). Description de l'emploi : sous l'autorité de son chef d'équipe ou chef d'agrès, l'équipier exécute les ordres, réalise les gestes techniques et met en oeuvre les moyens matériels dans le cadre des opérations de secours à personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement :  inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ;  par mutation ;  par détachement ;  ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels. Profil :  Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels / SPP homme du rang / SP militaire / Sapeur ;  Permis B requis et permis C souhaité ;  Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. À l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury.  Lettre de motivation ;  Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir :  Curriculum-vitae ;  Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : o Attestation d'inscription sur liste d'aptitude ; o Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : attestation justifiant d'au minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompiers de Marseille ou des formations militaires de la sécurité civile et ayant validé la formation initiale d

V045230300976120006

SDIS DU LOIRET

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 045-284500261-20240312-ARR2024_130-AR

Berger Levrault

sapeur de sapeurs-pompiers volontaires ou formation reconnue équivalente.
avec offre 0045230300976120 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/0045230300976120-caporaux-spp-h-f/2

Caporal de SPP	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	à pourvoir par voie statutaire	16/03/2023	01/01/2023
----------------	--	-------	--------------------------------	------------	------------

Caporaux de SPP (H/F)
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret est susceptible de recruter 25 caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1er juin 2023. A défaut d'un nombre suffisant de candidatures, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret se réserve la possibilité de retenir les candidats non lauréats du concours dans le respect des règles en vigueur et des quotas établis (conformément au décret n°202-520 du 20 avril 2012). Description de l'emploi : sous l'autorité de son chef d'équipe ou chef d'agrès, l'équipier exécute les ordres, réalise les gestes techniques et met en oeuvre les moyens matériels dans le cadre des opérations de secours à personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement :  inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ;  par mutation ;  par détachement ;  ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels. Profil :  Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels / SPP homme du rang / SP militaire / Sapeur ;  Permis B requis et permis C souhaité ;  Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. À l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury.  Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir :  Curriculum-vitae ;  Lettre de motivation ;  Pour les lauréats du concours : o Attestation d'inscription sur liste d'aptitude ; o Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : attestation justifiant d'au minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompiers de Marseille ou des formations militaires de la sécurité civile et ayant validé la formation initiale du sapeur de sapeurs-pompiers volontaires ou formation reconnue équivalente.
avec offre 0045230300976120 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/0045230300976120-caporaux-spp-h-f/2

Caporal de SPP	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	à pourvoir par voie statutaire	16/03/2023	01/01/2023
----------------	--	-------	--------------------------------	------------	------------

Caporaux de SPP (H/F)
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret est susceptible de recruter 25 caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1er juin 2023. A défaut d'un nombre suffisant de candidatures, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret se réserve la possibilité de retenir les candidats non lauréats du concours dans le respect des règles en vigueur et des quotas établis (conformément au décret n°202-520 du 20 avril 2012). Description de l'emploi : sous l'autorité de son chef d'équipe ou chef d'agrès, l'équipier exécute les ordres, réalise les gestes techniques et met en oeuvre les moyens matériels dans le cadre des opérations de secours à personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement :  inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ;  par mutation ;  par détachement ;  ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels. Profil :  Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels / SPP homme du rang / SP militaire / Sapeur ;  Permis B requis et permis C souhaité ;  Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. À l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury.  Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir :  Curriculum-vitae ;  Lettre de motivation ;  Pour les lauréats du concours : o Attestation d'inscription sur liste d'aptitude ; o Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : attestation justifiant d'au minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompiers de Marseille ou des formations militaires de la sécurité civile et ayant validé la formation initiale du sapeur de sapeurs-pompiers volontaires ou formation reconnue équivalente.
avec offre 0045230300976120 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/0045230300976120-caporaux-spp-h-f/2

personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement :  inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ;  par mutation ;  par détachement ;  ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompier professionnels. Profil :  Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompier professionnels / SPP homme du rang / SP militaire / Sapeur ;  Permis B requis et permis C souhaité ;  Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. À l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury.  Lettre de motivation ;  Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir :  Curriculum-vitae ;  Relevé de notes du concours.  Attestation justifiant d'au minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompier de Marseille ou des formations reconnue équivalente.

avec offre O045230300976120 http://www.emploi-territoire.fr/details_offre/o045230300976120-caporaux-spp-h-f/2

Caporal de SPP	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	à pourvoir par voie statutaire	16/03/2023	01/01/2023
----------------	--	-------	--------------------------------	------------	------------

Caporaux de SPP (H/F)

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret est susceptible de recruter 25 caporaux de sapeurs-pompier professionnels à compter du 1er juin 2023. A défaut d'un nombre suffisant de candidatures, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret se réserve la possibilité de retenir les candidats non lauréats du concours dans le respect des règles en vigueur et des quotas établis (conformément au décret n°202-520 du 20 avril 2012). Description de l'emploi : sous l'autorité de son chef d'équipe ou chef d'agrès, l'équipier exécute les ordres, réalise les gestes techniques et met en oeuvre les moyens matériels dans le cadre des opérations de secours à personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement :  inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ;  par mutation ;  par détachement ;  ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompier professionnels. Profil :  Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompier professionnels / SPP homme du rang / SP militaire / Sapeur ;  Permis B requis et permis C souhaité ;  Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. À l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury.  Lettre de motivation ;  Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir :  Curriculum-vitae ;  Relevé de notes du concours.  Attestation justifiant d'au minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompier de Marseille ou des formations reconnue équivalente.

V045230300976120009

SDIS DU LOIRET

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 045-284500261-20240312-ARR2024_130-AR

sapeur de sapeurs-pompiers volontaires ou formation reconnue équivalente. avec offre O045230300976120 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045230300976120-caporaux-spp-h-f/2							Envoyé en préfecture le 13/03/2024 Reçu en préfecture le 13/03/2024 Publié le 13/03/2024 ID : 045-284500261-20240312-ARR2024_130-AR		
V045230300976120010 SDIS DU LOIRET	Caporal de SPP	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	à pourvoir par voie statutaire	16/03/2023	01/01/2023	Caporaux de SPP (H/F) Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret est susceptible de recruter 25 caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1er juin 2023. A défaut d'un nombre suffisant de candidatures, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret se réserve la possibilité de retenir les candidats non lauréats du concours dans le respect des règles en vigueur et des quotas établis (conformément au décret n°202-520 du 20 avril 2012). Description de l'emploi : sous l'autorité de son chef d'équipe ou chef d'agrès, l'équipier exécute les ordres, réalise les gestes techniques et met en oeuvre les moyens matériels dans le cadre des opérations de secours à personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement : &#61672; inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ; &#61672; par mutation ; &#61672; par détachement ; &#61672; ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels. Profil : &#61672; Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels / SPP homme du rang / SP militaire / Sapeur ; &#61672; Permis B requis et permis C souhaité ; &#61672; Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. A l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury. &#61672; Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir : &#61672; Curriculum-vitae ; &#61672; Lettre de motivation ; &#61672; Pour les lauréats du concours : o Attestation d'inscription sur liste d'aptitude ; o Relevé de notes du concours. &#61672; Pour les non lauréats du concours : attestation justifiant d'au minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompiers de Marseille ou des formations militaires de la sécurité civile et ayant validé la formation initiale du sapeur de sapeurs-pompiers volontaires ou formation reconnue équivalente.		
	Caporal de SPP	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	à pourvoir par voie statutaire	16/03/2023	01/01/2023			
V045230300976120011 SDIS DU LOIRET	Caporaux de SPP (H/F) Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret est susceptible de recruter 25 caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1er juin 2023. A défaut d'un nombre suffisant de candidatures, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret se réserve la possibilité de retenir les candidats non lauréats du concours dans le respect des règles en vigueur et des quotas établis (conformément au décret n°202-520 du 20 avril 2012). Description de l'emploi : sous l'autorité de son chef d'équipe ou chef d'agrès, l'équipier exécute les ordres, réalise les gestes techniques et met en oeuvre les moyens matériels dans le cadre des opérations de secours à personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement : &#61672; inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ; &#61672; par mutation ; &#61672; par détachement ; &#61672; ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels. Profil : &#61672; Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels / SPP homme du rang / SP militaire / Sapeur ; &#61672; Permis B requis et permis C souhaité ; &#61672; Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. A l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury. &#61672; Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir : &#61672; Curriculum-vitae ; &#61672; Lettre de motivation ; &#61672; Pour les lauréats du concours : o Attestation d'inscription sur liste d'aptitude ; o Relevé de notes du concours. &#61672; Pour les non lauréats du concours : attestation justifiant d'au minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompiers de Marseille ou des formations militaires de la sécurité civile et ayant validé la formation initiale du sapeur de sapeurs-pompiers volontaires ou formation reconnue équivalente.						Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret 20 Avenue des Droits de l'Homme 45002 ORLEANS - Tel : 02 38 75 85 45		

personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement :  inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ;  par mutation ;  par détachement ;  ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompier professionnels. Profil :  Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompier professionnels / SPP homme du rang / SP militaire / Sapeur ;  Permis B requis et permis C souhaité ;  Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. À l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury.  Lettre de motivation ;  Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir :  Curriculum-vitae ;  Relevé de notes du concours.  Pour les lauréats du concours : o Attestation d'inscription sur liste d'aptitude ; o Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : attestation justifiant d'un minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompier volontaires ou des formations reconnue équivalente.

avec offre 0045230300976120 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045230300976120-caporaux-spp-h-f/2

Caporal de SPP	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	à pourvoir par voie statutaire	16/03/2023	01/01/2023
----------------	--	-------	--------------------------------	------------	------------

Caporaux de SPP (H/F)

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret est susceptible de recruter 25 caporaux de sapeurs-pompier professionnels à compter du 1er juin 2023. A défaut d'un nombre suffisant de candidatures, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret se réserve la possibilité de retenir les candidats non lauréats du concours dans le respect des règles en vigueur et des quotas établis (conformément au décret n°202-520 du 20 avril 2012). Description de l'emploi : sous l'autorité de son chef d'équipe ou chef d'agrès, l'équipier exécute les ordres, réalise les gestes techniques et met en oeuvre les moyens matériels dans le cadre des opérations de secours à personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement :  inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ;  par mutation ;  par détachement ;  ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompier professionnels. Profil :  Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompier professionnels / SPP homme du rang / SP militaire / Sapeur ;  Permis B requis et permis C souhaité ;  Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. À l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury.  Lettre de motivation ;  Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir :  Curriculum-vitae ;  Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : attestation justifiant d'un minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompier volontaires ou des formations reconnue équivalente.

V045230300976120012

SDIS DU LOIRET

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 045-284500261-20240312-ARR2024_130-AR

Berger Levrault

sapeur de sapeurs-pompiers volontaires ou formation reconnue équivalente.

avec offre 0045230300976120 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/045230300976120-caporaux-spp-h-f/2

Caporal de SPP	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	à pourvoir par voie statutaire	16/03/2023	01/01/2023
----------------	--	-------	--------------------------------	------------	------------

Caporaux de SPP (H/F)

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret est susceptible de recruter 25 caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1er juin 2023. A défaut d'un nombre suffisant de candidatures, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret se réserve la possibilité de retenir les candidats non lauréats du concours dans le respect des règles en vigueur et des quotas établis (conformément au décret n°202-520 du 20 avril 2012). Description de l'emploi : sous l'autorité de son chef d'équipe ou chef d'agrès, l'équipier exécute les ordres, réalise les gestes techniques et met en oeuvre les moyens matériels dans le cadre des opérations de secours à personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement :  inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ;  par mutation ;  par détachement ;  ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels. Profil :  Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels / SPP homme du rang / SP militaire / Sapeur ;  Permis B requis et permis C souhaité ;  Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. A l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury.  Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir :  Curriculum-vitae ;  Lettre de motivation ;  Pour les lauréats du concours : o Attestation d'inscription sur liste d'aptitude ; o Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : attestation justifiant d'au minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompiers de Marseille ou des formations militaires de la sécurité civile et ayant validé la formation initiale du sapeur de sapeurs-pompiers volontaires ou formation reconnue équivalente.

avec offre 0045230300976120 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/0045230300976120-ca-poraires-spp-h-f/2

Caporal de SPP	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	à pourvoir par voie statutaire	16/03/2023	01/01/2024	Reçu en préfecture Publié le ID : 045-284500
----------------	--	-------	--------------------------------	------------	------------	--

Caporaux de SPP (H/F)

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret est susceptible de recruter 25 caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1er juin 2023. A défaut d'un nombre suffisant de candidatures, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret réserve la possibilité de retenir les candidats non lauréats du concours dans le respect des règles en vigueur et des quotas établis (conformément au décret n°202-520 du 20 avril 2012). Description de l'emploi : sous l'autorité de son chef d'équipe ou chef d'agrès, l'équipier exécute les ordres, réalise les gestes techniques et met en oeuvre les moyens matériels dans le cadre des opérations de secours.

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret

20 Avenue des Droits de l'Homme 45002 ORLEANS - Tel : 02 38 75 85 45

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 045-284500261-20240312-ARR2024 130-AR

Berger
Levrault

personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement :  inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ;  par mutation ;  par détachement ;  ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels. Profil :  Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels / SPP homme du rang / SP militaire Sapeur ;  Permis B requis et permis C souhaité ;  Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. A l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury.  Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir :  Curriculum-vitae ;  Lettre de motivation ;  Pour les lauréats du concours : o Attestation d'inscription sur liste d'aptitude ; o Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : attestation justifiant d'au minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompiers de Marseille ou des formations reconnue équivalente.

Caporal de SPP	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	à pourvoir par voie statutaire	16/03/2023	01/01/2023
----------------	--	-------	--------------------------------	------------	------------

Caporaux de SPP (H/F)

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret est susceptible de recruter 25 caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1er juin 2023. A défaut d'un nombre suffisant de candidatures, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret se réserve la possibilité de retenir les candidats non lauréats du concours dans le respect des règles en vigueur et des quotas établis (conformément au décret n°202-520 du 20 avril 2012). Description de l'emploi : sous l'autorité de son chef d'équipe ou chef d'agrès, l'équipier exécute les ordres, réalise les gestes techniques et met en oeuvre les moyens matériels dans le cadre des opérations de secours à personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement :  inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ;  par mutation ;  par détachement ;  ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels. Profil :  Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels / SPP homme du rang / SP militaire Sapeur ;  Permis B requis et permis C souhaité ;  Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. A l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury.  Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir :  Curriculum-vitae ;  Lettre de motivation ;  Pour les lauréats du concours : o Attestation d'inscription sur liste d'aptitude ; o Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : attestation justifiant d'au minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompiers de Marseille ou des formations reconnue équivalente.

V045230300976120015

SDIS DU LOIRET

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 045-284500261-20240312-ARR2024_130-AR

Berger Levraut

sapeur de sapeurs-pompiers volontaires ou formation reconnue équivalente. avec offre O045230300976120 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045230300976120-caporaux-spp-h-f/2							Envoyé en préfecture le 13/03/2024 Reçu en préfecture le 13/03/2024 Publié le 13/03/2024 ID : 045-284500261-20240312-ARR2024_130-AR		
V045230300976120016 SDIS DU LOIRET	Caporal de SPP	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	à pourvoir par voie statutaire	16/03/2023	01/01/2023			
	Caporaux de SPP (H/F) Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret est susceptible de recruter 25 caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1er juin 2023. A défaut d'un nombre suffisant de candidatures, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret se réserve la possibilité de retenir les candidats non lauréats du concours dans le respect des règles en vigueur et des quotas établis (conformément au décret n°202-520 du 20 avril 2012). Description de l'emploi : sous l'autorité de son chef d'équipe ou chef d'agrès, l'équipier exécute les ordres, réalise les gestes techniques et met en oeuvre les moyens matériels dans le cadre des opérations de secours à personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement :  inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ;  par mutation ;  par détachement ;  ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels. Profil :  Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels / SPP homme du rang / SP militaire / Sapeur ;  Permis B requis et permis C souhaité ;  Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. À l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury.  Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir :  Curriculum-vitae ;  Lettre de motivation ;  Pour les lauréats du concours : o Attestation d'inscription sur liste d'aptitude ; o Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : attestation justifiant d'au minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompiers de Marseille ou des formations militaires de la sécurité civile et ayant validé la formation initiale du sapeur de sapeurs-pompiers volontaires ou formation reconnue équivalente.								
V045230300976120017 SDIS DU LOIRET	Caporal de SPP	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	à pourvoir par voie statutaire	16/03/2023	01/01/2023			
	Caporaux de SPP (H/F) Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret est susceptible de recruter 25 caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1er juin 2023. A défaut d'un nombre suffisant de candidatures, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret se réserve la possibilité de retenir les candidats non lauréats du concours dans le respect des règles en vigueur et des quotas établis (conformément au décret n°202-520 du 20 avril 2012). Description de l'emploi : sous l'autorité de son chef d'équipe ou chef d'agrès, l'équipier exécute les ordres, réalise les gestes techniques et met en oeuvre les moyens matériels dans le cadre des opérations de secours à personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement :  inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ;  par mutation ;  par détachement ;  ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels. Profil :  Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels / SPP homme du rang / SP militaire / Sapeur ;  Permis B requis et permis C souhaité ;  Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. À l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury.  Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir :  Curriculum-vitae ;  Lettre de motivation ;  Pour les lauréats du concours : o Attestation d'inscription sur liste d'aptitude ; o Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : attestation justifiant d'au minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompiers de Marseille ou des formations militaires de la sécurité civile et ayant validé la formation initiale du sapeur de sapeurs-pompiers volontaires ou formation reconnue équivalente.								

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret

20 Avenue des Droits de l'Homme 45002 ORLEANS - Tel : 02 38 75 85 45

personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement :  inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ;  par mutation ;  par détachement ;  ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels. Profil :  Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels / SPP homme du rang / SP militaire / Sapeur ;  Permis B requis et permis C souhaité ;  Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. À l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury.  Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir :  Curriculum-vitae ;  Lettre de motivation ;  Pour les lauréats du concours : o Attestation d'inscription sur liste d'aptitude ; o Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : attestation justifiant d'au minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompiers de Marseille ou des formations reconnue équivalente.

avec offre O045230300976120 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045230300976120-caporaux-spp-h-f/2

Caporal de SPP	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	à pourvoir par voie statutaire	16/03/2023	01/01/2023
----------------	--	-------	--------------------------------	------------	------------

Caporaux de SPP (H/F)

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret est susceptible de recruter 25 caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1er juin 2023. A défaut d'un nombre suffisant de candidatures, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret se réserve la possibilité de retenir les candidats non lauréats du concours dans le respect des règles en vigueur et des quotas établis (conformément au décret n°202-520 du 20 avril 2012). Description de l'emploi : sous l'autorité de son chef d'équipe ou chef d'agrès, l'équipier exécute les ordres, réalise les gestes techniques et met en oeuvre les moyens matériels dans le cadre des opérations de secours à personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement :  inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ;  par mutation ;  par détachement ;  ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels. Profil :  Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels / SPP homme du rang / SP militaire / Sapeur ;  Permis B requis et permis C souhaité ;  Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. À l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury.  Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir :  Curriculum-vitae ;  Lettre de motivation ;  Pour les lauréats du concours : o Attestation d'inscription sur liste d'aptitude ; o Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : attestation justifiant d'au minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompiers de Marseille ou des formations reconnue équivalente.

V045230300976120018

SDIS DU LOIRET

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

 Berger Levrault

ID : 045-284500261-20240312-ARR2024_130-AR

sapeur de sapeurs-pompiers volontaires ou formation reconnue équivalente. avec offre 0045230300976120 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/0045230300976120-caporaux-spp-h-f/2							Envoyé en préfecture le 13/03/2024 Reçu en préfecture le 13/03/2024 Publié le 13/03/2024 ID : 045-284500261-20240312-ARR2024_130-AR		
V045230300976120019 SDIS DU LOIRET	Caporal de SPP	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	à pourvoir par voie statutaire	16/03/2023	01/01/2023			
	Caporaux de SPP (H/F) Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret est susceptible de recruter 25 caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1er juin 2023. A défaut d'un nombre suffisant de candidatures, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret se réserve la possibilité de retenir les candidats non lauréats du concours dans le respect des règles en vigueur et des quotas établis (conformément au décret n°202-520 du 20 avril 2012). Description de l'emploi : sous l'autorité de son chef d'équipe ou chef d'agrès, l'équipier exécute les ordres, réalise les gestes techniques et met en oeuvre les moyens matériels dans le cadre des opérations de secours à personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement :  inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ;  par mutation ;  par détachement ;  ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels. Profil :  Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels / SPP homme du rang / SP militaire / Sapeur ;  Permis B requis et permis C souhaité ;  Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. À l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury.  Lettre de motivation ;  Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir :  Curriculum-vitae ;  Relevé de notes du concours.  Pour les lauréats du concours : o Attestation d'inscription sur liste d'aptitude ; o Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : attestation justifiant d'au minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompiers de Marseille ou des formations militaires de la sécurité civile et ayant validé la formation initiale du sapeur de sapeurs-pompiers volontaires ou formation reconnue équivalente.								
V045230300976120020 SDIS DU LOIRET	Caporal de SPP	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	à pourvoir par voie statutaire	16/03/2023	01/01/2023			
	Caporaux de SPP (H/F) Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret est susceptible de recruter 25 caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1er juin 2023. A défaut d'un nombre suffisant de candidatures, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret se réserve la possibilité de retenir les candidats non lauréats du concours dans le respect des règles en vigueur et des quotas établis (conformément au décret n°202-520 du 20 avril 2012). Description de l'emploi : sous l'autorité de son chef d'équipe ou chef d'agrès, l'équipier exécute les ordres, réalise les gestes techniques et met en oeuvre les moyens matériels dans le cadre des opérations de secours à personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement :  inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ;  par mutation ;  par détachement ;  ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels. Profil :  Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels / SPP homme du rang / SP militaire / Sapeur ;  Permis B requis et permis C souhaité ;  Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. À l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury.  Lettre de motivation ;  Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir :  Curriculum-vitae ;  Relevé de notes du concours.  Pour les lauréats du concours : o Attestation d'inscription sur liste d'aptitude ; o Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : attestation justifiant d'au minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompiers de Marseille ou des formations militaires de la sécurité civile et ayant validé la formation initiale du sapeur de sapeurs-pompiers volontaires ou formation reconnue équivalente.								

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret

20 Avenue des Droits de l'Homme 45002 ORLEANS - Tel : 02 38 75 85 45

personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement :  inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ;  par mutation ;  par détachement ;  ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompier professionnels. Profil :  Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompier professionnels / SPP homme du rang / SP militaire Sapeur ;  Permis B requis et permis C souhaité ;  Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. À l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury.  Lettre de motivation ;  Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir :  Curriculum-vitae ;  Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : o Attestation d'inscription sur liste d'aptitude ; o Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : attestation justifiant d'au minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompier de Marseille ou des formations militaires de la sécurité civile et ayant validé la formation initiale du sapeur de sapeurs-pompier volontaires ou formation reconnue équivalente.

avec offre O045230300976120 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045230300976120-caporaux-spp-h-f/2

Caporal de SPP	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	à pourvoir par voie statutaire	16/03/2023	01/01/2023
----------------	--	-------	--------------------------------	------------	------------

Caporaux de SPP (H/F)

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret est susceptible de recruter 25 caporaux de sapeurs-pompier professionnels à compter du 1er juin 2023. A défaut d'un nombre suffisant de candidatures, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret se réserve la possibilité de retenir les candidats non lauréats du concours dans le respect des règles en vigueur et des quotas établis (conformément au décret n°202-520 du 20 avril 2012). Description de l'emploi : sous l'autorité de son chef d'équipe ou chef d'agrès, l'équipier exécute les ordres, réalise les gestes techniques et met en oeuvre les moyens matériels dans le cadre des opérations de secours à personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement :  inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ;  par mutation ;  par détachement ;  ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompier professionnels. Profil :  Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompier professionnels / SPP homme du rang / SP militaire Sapeur ;  Permis B requis et permis C souhaité ;  Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. À l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury.  Lettre de motivation ;  Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir :  Curriculum-vitae ;  Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : o Attestation d'inscription sur liste d'aptitude ; o Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : attestation justifiant d'au minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompier de Marseille ou des formations militaires de la sécurité civile et ayant validé la formation initiale d

V045230300976120021

SDIS DU LOIRET

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 045-284500261-20240312-ARR2024_130-AR

Berger Levrault

sapeur de sapeurs-pompiers volontaires ou formation reconnue équivalente. avec offre O045230300976120 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045230300976120-caporaux-spp-h-f/2				
	Caporal de SPP	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	à pourvoir par voie statutaire
				16/03/2023
				01/01/2023
Caporaux de SPP (H/F) Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret est susceptible de recruter 25 caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1er juin 2023. A défaut d'un nombre suffisant de candidatures, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret se réserve la possibilité de retenir les candidats non lauréats du concours dans le respect des règles en vigueur et des quotas établis (conformément au décret n°202-520 du 20 avril 2012). Description de l'emploi : sous l'autorité de son chef d'équipe ou chef d'agrès, l'équipier exécute les ordres, réalise les gestes techniques et met en oeuvre les moyens matériels dans le cadre des opérations de secours à personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement :  inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ;  par mutation ;  par détachement ;  ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels. Profil :  Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels / SPP homme du rang / SP militaire / Sapeur ;  Permis B requis et permis C souhaité ;  Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. À l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury.  Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir :  Curriculum-vitae ;  Lettre de motivation ;  Pour les lauréats du concours : o Attestation d'inscription sur liste d'aptitude ; o Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : attestation justifiant d'au minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompiers de Marseille ou des formations militaire de la sécurité civile et ayant validé la formation initiale du sapeur de sapeurs-pompiers volontaires ou formation reconnue équivalente. avec offre O045230300976120 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045230300976120-caporaux-spp-h-f/2				
	Caporal de SPP	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	à pourvoir par voie statutaire
				16/03/2023
				01/01/2023
Caporaux de SPP (H/F) Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret est susceptible de recruter 25 caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1er juin 2023. A défaut d'un nombre suffisant de candidatures, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret se réserve la possibilité de retenir les candidats non lauréats du concours dans le respect des règles en vigueur et des quotas établis (conformément au décret n°202-520 du 20 avril 2012). Description de l'emploi : sous l'autorité de son chef d'équipe ou chef d'agrès, l'équipier exécute les ordres, réalise les gestes techniques et met en oeuvre les moyens matériels dans le cadre des opérations de secours à personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement :  inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ;  par mutation ;  par détachement ;  ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels. Profil :  Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels / SPP homme du rang / SP militaire / Sapeur ;  Permis B requis et permis C souhaité ;  Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. À l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury.  Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir :  Curriculum-vitae ;  Lettre de motivation ;  Pour les lauréats du concours : o Attestation d'inscription sur liste d'aptitude ; o Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : attestation justifiant d'au minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompiers de Marseille ou des formations militaire de la sécurité civile et ayant validé la formation initiale du sapeur de sapeurs-pompiers volontaires ou formation reconnue équivalente. avec offre O045230300976120 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045230300976120-caporaux-spp-h-f/2				
	Caporal de SPP	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	à pourvoir par voie statutaire
				16/03/2023
				01/01/2023

V045230300976120022

SDIS DU LOIRET

V045230300976120023

SDIS DU LOIRET

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 045-284500261-20240312-ARR2024_130-AR

Berger Levrault

personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement :  inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ;  par mutation ;  par détachement ;  ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels. Profil :  Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels / SPP homme du rang / SP militaire / Sapeur ;  Permis B requis et permis C souhaité ;  Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. À l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury.  Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir :  Curriculum-vitae ;  Lettre de motivation ;  Pour les lauréats du concours : o Attestation d'inscription sur liste d'aptitude ; o Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : attestation justifiant d'au minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompiers de Marseille ou des formations militaires de la sécurité civile et ayant validé la formation initiale du sapeur de sapeurs-pompiers volontaires ou formation reconnue équivalente.

avec offre O045230300976120 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045230300976120-caporaux-spp-h-f/2

Caporal de SPP	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	à pourvoir par voie statutaire	16/03/2023	01/01/2023
----------------	--	-------	--------------------------------	------------	------------

Caporaux de SPP (H/F)

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret est susceptible de recruter 25 caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1er juin 2023. A défaut d'un nombre suffisant de candidatures, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret se réserve la possibilité de retenir les candidats non lauréats du concours dans le respect des règles en vigueur et des quotas établis (conformément au décret n°202-520 du 20 avril 2012). Description de l'emploi : sous l'autorité de son chef d'équipe ou chef d'agrès, l'équipier exécute les ordres, réalise les gestes techniques et met en oeuvre les moyens matériels dans le cadre des opérations de secours à personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement :  inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ;  par mutation ;  par détachement ;  ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels. Profil :  Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels / SPP homme du rang / SP militaire / Sapeur ;  Permis B requis et permis C souhaité ;  Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. À l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury.  Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir :  Curriculum-vitae ;  Lettre de motivation ;  Pour les lauréats du concours : o Attestation d'inscription sur liste d'aptitude ; o Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : attestation justifiant d'au minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompiers de Marseille ou des formations militaires de la sécurité civile et ayant validé la formation initiale d

V045230300976120024

SDIS DU LOIRET

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 045-284500261-20240312-ARR2024_130-AR



sapeur de sapeurs-pompiers volontaires ou formation reconnue équivalente. avec offre O045230300976120 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045230300976120-caporaux-spp-h-f/2							Envoyé en préfecture le 13/03/2024 Reçu en préfecture le 13/03/2024 Publié le 13/03/2024 ID : 045-284500261-20240312-ARR2024_130-AR		
V045230300976120025 SDIS DU LOIRET	Caporal de SPP	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	à pourvoir par voie statutaire	16/03/2023	01/01/2023	Le chef d'agrès commande - seul ou sous l'autorité d'un chef de groupe ou d'un commandant des opérations de secours - le personnel agrès et assure les opérations de secours qui lui sont confiées. À partir d'une analyse de la zone d'intervention, il définit la technique opérationnelle et les équipements et matériels adaptés aux interventions (secours d'urgence à personnes, opérations diverses, protection des personnes, des biens et de l'environnement), il sécurise la zone d'intervention de manière immédiate, adaptée et permanente, il coordonne le déroulement des interventions de secours et rend compte auprès de sa hiérarchie. Il est également en charge du maintien de la capacité opérationnelle des équipements, des véhicules et des matériels. Il est amené à participer aux tâches techniques et administratives au sein du service.		
	Caporaux de SPP (H/F) Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret est susceptible de recruter 25 caporaux de sapeurs-pompiers professionnels à compter du 1er juin 2023. A défaut d'un nombre suffisant de candidatures, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret se réserve la possibilité de retenir les candidats non lauréats du concours dans le respect des règles en vigueur et des quotas établis (conformément au décret n°202-520 du 20 avril 2012). Description de l'emploi : sous l'autorité de son chef d'équipe ou chef d'agrès, l'équipier exécute les ordres, réalise les gestes techniques et met en oeuvre les moyens matériels dans le cadre des opérations de secours à personnes, de protection des biens et de l'environnement ou d'extinction des incendies. L'agent effectue son service en gardes postées au sein d'un centre d'incendie et de secours (CIS) du département. Il participe à l'activité opérationnelle du CIS ainsi qu'aux tâches techniques et administratives. Voies de recrutement :  inscription sur liste d'aptitude après réussite au concours de caporal de SPP ;  par mutation ;  par détachement ;  ou à défaut sans concours au grade de sapeur dans les conditions prévues à l'article 3 du décret n°2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels. Profil :  Lauréat du concours de caporal de sapeurs-pompiers professionnels / SPP homme du rang / SP militaire / Sapeur ;  Permis B requis et permis C souhaité ;  Dynamisme, sens du travail en équipe et maîtrise de soi. A l'issue d'une première sélection sur dossier, les candidats retenus seront convoqués par mail pour des tests écrits et sportifs (natation, parcours de robustesse, luc léger et tractions) ainsi qu'un entretien individuel avec un jury.  Lettre de motivation ;  Date limite de candidature : 5 avril 2023 dernier délai Pièces à fournir :  Curriculum-vitae ;  Lettre de motivation ;  Pour les lauréats du concours : o Attestation d'inscription sur liste d'aptitude ; o Relevé de notes du concours.  Pour les non lauréats du concours : attestation justifiant d'au minimum trois années d'activité en qualité de SPV, JSP, de volontaire du service civique, de sapeur-pompier auxiliaire ou de militaire de la BSPP, du bataillon de marins-pompiers de Marseille ou des formations militaire de la sécurité civile et ayant validé la formation initiale du sapeur de sapeurs-pompiers volontaires ou formation reconnue équivalente.								
V04523070116944001 SDIS DU LOIRET	Sergent de SPP	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	à pourvoir par voie statutaire	12/07/2023	01/08/2023	Le chef d'agrès commande - seul ou sous l'autorité d'un chef de groupe ou d'un commandant des opérations de secours - le personnel agrès et assure les opérations de secours qui lui sont confiées. À partir d'une analyse de la zone d'intervention, il définit la technique opérationnelle et les équipements et matériels adaptés aux interventions (secours d'urgence à personnes, opérations diverses, protection des personnes, des biens et de l'environnement), il sécurise la zone d'intervention de manière immédiate, adaptée et permanente, il coordonne le déroulement des interventions de secours et rend compte auprès de sa hiérarchie. Il est également en charge du maintien de la capacité opérationnelle des équipements, des véhicules et des matériels. Il est amené à participer aux tâches techniques et administratives au sein du service.		
	2 sergents (H/F) Le chef d'agrès commande - seul ou sous l'autorité d'un chef de groupe ou d'un commandant des opérations de secours - le personnel agrès et assure les opérations de secours qui lui sont confiées. À partir d'une analyse de la zone d'intervention, il définit la technique opérationnelle et les équipements et matériels adaptés aux interventions (secours d'urgence à personnes, opérations diverses, protection des personnes, des biens et de l'environnement), il sécurise la zone d'intervention de manière immédiate, adaptée et permanente, il coordonne le déroulement des interventions de secours et rend compte auprès de sa hiérarchie. Il est également en charge du maintien de la capacité opérationnelle des équipements, des véhicules et des matériels. Il est amené à participer aux tâches techniques et administratives au sein du service.								
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret 20 Avenue des Droits de l'Homme 45002 ORLEANS - Tel : 02 38 75 85 45									

du centre d'incendie et de secours. sans offre					
V045230701116944002 SDIS DU LOIRET	Sergent de SPP	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	à pourvoir par voie statutaire	12/07/2023 01/08/2023
	2 sergents (H/F) Le chef d'après commande - seul ou sous l'autorité d'un chef de groupe ou d'un commandant des opérations de secours - le personnel d'un après et assure les opérations de secours qui lui sont confiées. À partir d'une analyse de la zone d'intervention, il définit la technique opérationnelle et les équipements et matériels adaptés aux interventions (secours d'urgence à personnes, opérations diverses, protection des personnes, des biens et de l'environnement), il sécurise la zone d'intervention de manière immédiate, adaptée et permanente, il contrôle le déroulement des interventions de secours et rend compte auprès de sa hiérarchie. Il est également en charge du maintien de la capacité opérationnelle des équipements, des véhicules et des matériels. Il est amené à participer aux tâches techniques et administratives au sein du centre d'incendie et de secours.				
	sans offre				
V045230701128711001 SDIS DU LOIRET	Caporal de SPP, Caporal chef de SPP	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	à pourvoir par voie statutaire	24/07/2023 01/10/2023
	Opérateur de salle au CTA-CODIS (H/F) CTA-CODIS Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret est susceptible de recruter à compter du 1er octobre 2023 par voie de mobilité interne, 2 caporaux ou caporaux-chef pour assurer les fonctions d'opérateur(-trice) de salle au Centre de Traitement de l'Alerte et au Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours. Missions : Placé(e) sous l'autorité du chef de salle, vous assurez le traitement de l'alerte. Vous réceptionnez et analysez les demandes de secours, déclenchez les moyens appropriés et suivez le déroulement de l'intervention. Dans ce cadre, vous êtes amené(e) à : * Réceptionner et traiter les appels reçus quelle qu'en soit la nature ; * Évaluer le degré d'urgence des appels ; * Élaborer une réponse opérationnelle pertinente, adaptée à l'urgence ; * Déclencher les moyens de secours ; * Assurer les liaisons avec les intervenants et les services extérieurs ; * Gérer et coordonner les moyens de secours engagés sur les interventions ; * Gérer la fin des interventions et assurer le suivi administratif ; * Assurer l'écoute radio ; * Rendre compte au chef de salle ; * Vous approprier l'environnement réglementaire, technique et administratif applicable en salle opérationnelle ; * Assurer les missions administratives dédiées au fonctionnement du CTA-CODIS ; * Contribuer à l'efficacité du système d'information et de communication.				
	sans offre				
V045230701128711002 SDIS DU LOIRET	Caporal de SPP, Caporal chef de SPP	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	à pourvoir par voie statutaire	24/07/2023 01/10/2023
	Opérateur de salle au CTA-CODIS (H/F) CTA-CODIS Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret est susceptible de recruter à compter du 1er octobre 2023 par voie de mobilité interne, 2 caporaux ou caporaux-chef pour assurer les fonctions d'opérateur(-trice) de salle au Centre de Traitement de l'Alerte et au Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours. Missions : Placé(e) sous l'autorité du chef de salle, vous assurez le traitement				
	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret 20 Avenue des Droits de l'Homme 45002 ORLEANS - Tel : 02 38 75 85 45				

*l'alerte. Vous réceptionnez et analysez les demandes de secours, déclenchez les moyens appropriés et suivez le déroulement de l'intervention. Dans ce cadre, vous êtes amené(e) à : * Réceptionner et traiter les appels reçus quelle qu'en soit la nature ; * Évaluer le degré d'urgence des appels ; * Élaborer une réponse opérationnelle pertinente, adaptée à l'urgence ; * Déclencher les moyens de secours ; * Assurer les liaisons avec les intervenants et les services extérieurs ; * Gérer et coordonner les moyens de secours engagés sur les interventions ; * Gérer la fin des interventions et assurer le suivi administratif ; * Assurer l'écoute radio ; * Rendre compte au chef de salle ; * Vous approprier l'environnement réglementaire, technique et administratif applicable en salle opérationnelle ; * Assurer les missions administratives dédiées au fonctionnement du CTA-CODIS ; * Contribuer à l'efficacité du système d'information et de communication.*

Sergent de SPP, Adjudant de SPP	Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...)	35h00	ouvert aux contractuels	08/08/2023	01/10/2023
---------------------------------	---	-------	-------------------------	------------	------------

Agent de prévention
Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret est susceptible de recruter à compter du 1er octobre 2023 dans le cadre d'une mobilité interne, par voie de mutation ou à défaut par voie contractuelle un agent de maîtrise, un sergent ou adjudant de sapeurs-pompiers professionnels pour exercer les fonctions d'agent de prévention-préventionniste référent Habitation (H/F) au sein du Groupement Prévention, Prévision et Planification.
avec offre 0045230801153279 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/0045230801153279-agent-prevention/2

Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 1ère classe, Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...)	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	05/03/2024	04/04/2024
---	---	-------	--	------------	------------

Adjoint d'animation Club Mécanique Service Jeunesse
// avec offre 0045230901179508 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/0045230901179508-adjoint-animation-club-mecanique/2

Adjudant de SPP, Lieutenant de 1ère classe de SPP, Lieutenant de 2nde classe de SPP, Lieutenant hors classe de SPP	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	à pourvoir par voie statutaire	08/09/2023	01/11/2023
--	--	-------	--------------------------------	------------	------------

Chef de centre d'incendie et de secours BRIARE et COURTENAY
Missions : Sous l'autorité du chef de l'Unité Territoriale, vous êtes chargé(e) d'assurer le bon fonctionnement d'une unité opérationnelle mixte, ainsi que de la mise en oeuvre de la stratégie départementale. A ce titre, vous gerez les ressources, animez les équipes et veillez au maintien opérationnel de l'ensemble des moyens d'intervention du centre de secours : > Organisation et maintien de la capacité opérationnelle du CIS : - Réalisation d'un diagnostic de l'organisation du CIS ; - Participation à la mise en oeuvre des missions de prévention, de prévision et de planification des risques ; - Supervision de l'application du règlement opérationnel et du règlement intérieur ; - Optimisation et pilotage de la gestion des ressources et des moyens du CIS pour garantir la continuité de service ; - Contribution à l'analyse et à la couverture opérationnelle de son territoire de compétence ; - Mise en oeuvre de la maintenance préventive des matériels opérationnels et des bâtiments ; - Organisation et participation à la formation des personnels ; - Suivi des formations réglementaires et l'aptitude physique et médicale des agents du CIS ; - Contrôle de l'application des mesures d'hygiène et de sécurité. > Gestion et animation

Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret
20 Avenue des Droits de l'Homme 45002 ORLEANS - Tel : 02 38 75 85 45

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

 Berger Levrault

ID : 045-284500261-20240312-ARR2024_130-AR

V045230801153279001
SDIS DU LOIRET

V045230901179508001
COMMUNE DE SARAN

V045230901181020001
SDIS DU LOIRET

du CIS et de ses personnels : - Organisation et supervision de l'activité du service ; - Management des personnels ; - Rédaction de notes et de comptes rendus ; - Rédaction, actualisation et consignation des procédures ; - Production de données-métiers ; - Gestion de l'archivage des données reçues et produites par le service ; - Veille technique et juridique régulière au profit des activités du service ; - Relation avec les élus locaux. > Mise en oeuvre de la politique départementale en faveur du volontariat : - Encadrement et animation en complémentarité des services composés d'agents de statuts différents ; - Promotion du développement et de la pérennisation du volontariat ; - Conduite et organisation de la mise en oeuvre de la politique de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires. > Tenue des fonctions opérationnelles - Gardes postées et/ou astreintes opérationnelles de chef de groupe et/ou CATE selon profil ; - Participation à l'activité opérationnelle du département. Profil apprécié : * Qualités relationnelles et pédagogiques ; * Rigueur, méthode et autonomie dans l'organisation ; * Maîtrise des techniques rédactionnelles et des outils bureautique (pack Office) ; * Aptitude au travail en équipe et diplomatie.

Adjudant de SPP, Lieutenant de 1ère classe de SPP, Lieutenant de 2nde classe de SPP, Lieutenant hors classe de SPP	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	à pourvoir par voie statutaire	08/09/2023	01/11/2023
--	--	-------	--------------------------------	------------	------------

Chef de centre d'incendie et de secours BRIARE et COURTENAY
Missions : Sous l'autorité du chef de l'Unité Territoriale, vous êtes chargé(e) d'assurer le bon fonctionnement d'une unité opérationnelle mixte, ainsi que de la mise en oeuvre de la stratégie départementale. A ce titre, vous gérez les ressources, animez les équipes et veillez au maintien opérationnel de l'ensemble des moyens d'intervention du centre de secours : > Organisation et maintien de la capacité opérationnelle du CIS : - Réalisation d'un diagnostic de l'organisation du CIS ; - Participation à la mise en oeuvre des missions de prévention, de prévision et de planification des risques ; - Supervision de l'application du règlement opérationnel et du règlement intérieur ; - Optimisation et pilotage de la gestion des ressources et des moyens du CIS pour garantir la continuité de service ; - Contribution à l'analyse et à la couverture opérationnelle de son territoire de compétence ; - Mise en oeuvre de la maintenance préventive des matériels opérationnels et des bâtiments ; - Organisation et participation à la formation des personnels ; - Suivi des formations réglementaires et de l'aptitude physique et médicale des agents du CIS ; - Contrôle de l'application des mesures d'hygiène et de sécurité. > Gestion et animation du CIS et de ses personnels : - Organisation et supervision de l'activité du service ; - Management des personnels ; - Rédaction de notes et de comptes rendus ; - Rédaction, actualisation et consignation des procédures ; - Production de données-métiers ; - Gestion de l'archivage des données reçues et produites par le service ; - Veille technique et juridique régulière au profit des activités du service ; - Relation avec les élus locaux. > Mise en oeuvre de la politique départementale en faveur du volontariat : - Encadrement et animation en complémentarité des services composés d'agents de statuts différents ; - Promotion du développement et de la pérennisation du volontariat ; - Conduite et organisation de la mise en oeuvre de la politique de recrutement des sapeurs-pompiers volontaires. > Tenue des fonctions opérationnelles - Gardes postées et/ou astreintes opérationnelles de chef de groupe et/ou CATE selon profil ; - Participation à l'activité opérationnelle du département. Profil apprécié : * Qualités relationnelles et pédagogiques ; * Rigueur, méthode et autonomie dans l'organisation ; * Maîtrise des techniques rédactionnelles et des outils bureautique (pack Office) ; * Aptitude au travail en équipe et diplomatie.

Adjudant de SPP, Lieutenant de 2nde classe de SPP, Lieutenant de 1ère classe de SPP, Lieutenant hors classe de SPP, Capitaine de SPP, Commandant	Poste vacant suite à une mutation vers autre collectivité	35h00	à pourvoir par voie statutaire	21/09/2023	01/11/2023
--	---	-------	--------------------------------	------------	------------

V045230901181020002	SDIS DU LOIRET
V045230901195277001	SDIS DU LOIRET

	de SPP, Lieutenant-colonel de SPP					
	Préventionniste - Prévisionniste industrie Sous l'autorité du Chef de Service Industrie, vous êtes chargé(e) d'analyser les risques en présence et de préconiser, par des avis et des conseils techniques, les mesures les plus adaptées pour limiter les effets d'un sinistre dans les ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), les BUP (Bâtiments à Usage Professionnel) et les bâtiments agricoles. A ce titre, et en lien avec les différents groupements et services, vous serez en charge des missions suivantes : Mission n°1 : Application de la politique départementale en matière d'ICPE, de BUP et de bâtiments agricoles ; - Instruction des dossiers d'urbanisme PC (permis de construire), CU (certificat d'urbanisme), PA (permis d'aménager), PD (permis de démolir) pour les bâtiments agricoles, les ICPE, les ZAC et les BUP ; - Instruction des demandes d'avis de la DREAL et DDPP sur les ICPE soumis à enregistrement ; - Participation au CODERST (Conseil Départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques), au PLU (Plan Local d'Urbanisme), aux CSS (Commissions de Suivi des Sites) et aux PPRT (Plans de Prévention des Risques Technologiques) ; - Participation à des réunions de chantier et des rendez-vous techniques. Mission n°2 : Participation à la formation opérationnelle : - Organisation et animation de manoeuvres et exercices en relation avec le Groupement Opérations et Compétences, la Préfecture, la DREAL au profit des industriels (exercices POI-PPI). Mission n°3 : Participation à la mise à jour des données opérationnelles. - Contribution à la mise à jour du SIG et de la base de données départementale des points d'eau incendie ; - Lien avec le chef du service Analyse des risques et de la planification pour les ETARE.					
V045231001218154001	Médecin/Pharmacien de SPP de classe normale	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	11/10/2023	01/04/2022
SDIS DU LOIRET	Médecin de groupement Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret recrute à compter du 1er novembre 2023 un médecin de classe normale pour occuper à temps complet les fonctions de Médecin de Groupement. avec offre O045231001218154 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045231001218154-medecin-groupement/2					
	Sergent de SPP	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	à pourvoir par voie statutaire	16/10/2023	01/01/2024
V045231001222699001	2 sergents (H/F)	Le chef d'agrès commande - seul ou sous l'autorité d'un chef de groupe ou d'un commandant des opérations de secours - le personnel agrès et assure les opérations de secours qui lui sont confiées. A partir d'une analyse de la zone d'intervention, il définit la technique opérationnelle et les équipements et matériels adaptés aux interventions (secours d'urgence à personnes, opérations diverses, protection des personnes, des biens et de l'environnement), il sécurise la zone d'intervention de manière immédiate, adaptée et permanente, il coordonne le déroulement des interventions de secours et rend compte auprès de sa hiérarchie. Il est également en charge du maintien de la capacité opérationnelle des équipements, des véhicules et des matériels. Il est amené à participer aux tâches techniques et administratives au sein du centre d'incendie et de secours.				
V045231001222699002	Sergent de SPP	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	à pourvoir par voie statutaire	16/10/2023	01/01/2024

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 045-284500261-20240312-ARR2024_130-AR

Berger Levrault

SDIS DU LOIRET	une fin de contrat sur emploi permanent				
	2 sergents (H/F) Le chef d'agrès commande - seul ou sous l'autorité d'un chef de groupe ou d'un commandant des opérations de secours - le personnel d'un agrès et assure les opérations de secours qui lui sont confiées. À partir d'une analyse de la zone d'intervention, il définit la technique opérationnelle et les équipements et matériels adaptés aux interventions (secours d'urgence à personnes, opérations diverses, protection des personnes, des biens et de l'environnement), il sécurise la zone d'intervention de manière immédiate, adaptée et permanente, il contrôle le déroulement des interventions de secours et rend compte auprès de sa hiérarchie. Il est également en charge du maintien de la capacité opérationnelle des équipements, des véhicules et des matériels. Il est amené à participer aux tâches techniques et administratives au sein du centre d'incendie et de secours. avec offre O045231001222699 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045231001222699-2-sergents-h-f/2				
	Animateur, Animateur principal de 1ère classe, Animateur principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...)	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	04/03/2024 03/04/2024
V045240301373885001 COMMUNE DE FLEURY LES AUBRAIS	Animateur.trice référent.e accueil famille fh Les Maisons Pour Tous sont une infrastructure municipale, rattachée à la direction de la politique des quartiers prioritaires. Centre sociaux, elles sont conventionnées avec la CAF 45 pour la mise en oeuvre de deux prestations de service : " Animation Globale " et " Animation Collective Famille ". La Famille constitue un public transversal à l'ensemble des actions de l'association. Les finalités recherchées sont : * le renforcement des liens sociaux, familiaux, parentaux et une recherche de mixité, * le développement de l'autonomie et de la citoyenneté, des solidarités et des initiatives locales, * la fédération et l'impulsion des actions liées aux familles dans les Maisons pour tous, * la création d'un lien entre les familles et les différents partenaires et l'accompagnement des familles dans leurs démarches d'autonomisation. avec offre O045240301373885 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045240301373885-animateur-trice-referent-e-accueil-famille-f-h/2				
V045240301374091001 COMMUNE DE MONTARGIS	Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe, Agent de maîtrise, Agent de maîtrise principal, Technicien, Technicien principal de 1ère classe, Technicien principal de 2ème classe	Poste vacant suite à un détachement (> 6 mois) ou à une intégration directe	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	04/03/2024 04/04/2024
Responsable unité "Production" espaces verts Cadre de vie Management d'équipe Programmation des commandes des automatismes Observation et diagnostic de l'état des plantes dans les serres Contrôle de la qualité de la production Contrôle et gestion des produits phytosanitaires et de fertilisation Suivie de l'entretien et remise à l'état des barques et bacs d'arrosage Maîtrise de l'outil informatique avec offre O045240301374091 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045240301374091-responsable-unite-production-espaces-verts/					

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

 Berger Levrault

ID : 045-284500261-20240312-ARR2024_130-AR

	verts/2								
V045240301374185001	Ingénieur, Ingénieur principal, Technicien, Technicien principal de 1ère classe, Technicien principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une mutation vers autre collectivité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	04/03/2024	01/05/2024			
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Chargé de mission risques et résilience (h/f) - Catégorie A ac avec offre O045240301374185 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045240301374185-charge-mission-risques-resilience-h-f-categorie-a/2								
V045240301374256001	Agent social	Poste vacant temporairement suite à un détachement pour stage ou action de formation	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-13 du code général de la fonction publique	04/03/2024	14/03/2024			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PITHIVERAIS-GATINAIS	ATSEM (h/f) Enfance éducation CLEMENT Marie-Noëlle sans offre								
V045240301374266001	Rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe, Rédacteur principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...)	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	04/03/2024	01/07/2024			
CONSEIL REGIONAL CENTRE VAL DE LOIRE	Gestionnaire de conduite d'opérations de travaux (H/F) Direction du Patrimoine Educatif, Culturel et Sportif Les objectifs principaux de la Direction du Patrimoine Éducatif Culturel et Sportif (DPECS) sont la construction, la réhabilitation et la maintenance du patrimoine bâti principalement des lycées publics. Le service d'Appui à la Maîtrise d'ouvrage (SAMO) a en charge la production et le contrôle des marchés publics de la direction, la gestion des mandats, des concours de maîtrise d'oeuvre ainsi que la gestion des transferts fonciers et des assurances décennales. Il assure le soutien administratif aux équipes d'experts, de chargés d'opérations et chargés de maintenance, dans le cadre de l'exécution de leur activité avec offre O045240301374266 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045240301374266-gestionnaire-conduite-operations-travaux-f/2								
V045240301374342001	Adjoint technique	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	04/03/2024	05/06/2024			
COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA RUELLE	Agent des espaces verts Pôle espaces verts * Entretien et aménager les espaces verts publics communaux et les espaces verts publics métropolitains de gestion communale, * Planter, tailler les arbres (émondage, pas de grimper), arbustes et haies, * Entretien des gazons du secteur (tontes, découpes, etc...), * Planter l'entretien des massifs de fleurs, * Désherber dans le respect de la mise en oeuvre du zéro phyto, * Conduire des véhicules et utiliser les matériels mis à disposition, * Assurer l'entretien du petit matériel mis à disposition, * Assurer la maintenance simple des systèmes d'arrosage								

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 13/03/2024

ID : 045-284500261-20240312-ARR2024_130-AR



automatique, * Pratiquer l'arrosage manuel, * Participer au ramassage des feuilles en automne/hiver en tant que chauffeur et/ou intervenant de terrain, * Participer en cas de nécessité au déblayage de la neige et salage en suivant le plan de salage, * Participer aux journées portes ouvertes annuelles, * Contribuer au développement de la politique du logement.						
V045240301374402001 COMMUNE DE FLEURY LES AUBRAIS	Rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe, Rédacteur principal de 2ème classe	Poste créé suite à un nouveau besoin	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	04/03/2024	08/04/2024
Chargé.e du protocole et des moyens généraux f/h Au sein de la direction générale adjointe ressources, vous serez chargé.e de l'organisation des réceptions et des événements protocolaires de la Ville, en lien fonctionnel avec le Cabinet de Madame la Maire. Par ailleurs, vous assurerez la supervision des moyens généraux des sites municipaux (hors établissements scolaires), en vue de coordonner leur intendance générale (supervision de la gestion des stocks, de l'entretien ménager, interface avec les services techniques et/ou supports en cas de nécessité...).						
V045240301374525001 COMMUNE D'ORLEANS	Prof. d'enseign. artist. cl. normale, Prof. d'enseign. artist. hors classe, Assistant d'enseignement artistique, Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe, Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...)	16h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	04/03/2024	01/11/2024
Professeur de clarinette PEA 16h (h/f) - Catégorie A ac avec offre O045240301374525 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045240301374525-professeur-clarinette-pea-16h-h-f-categorie-a/2						
V045240301374709001 COMMUNE D'ORLEANS	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...)	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	04/03/2024	01/05/2024
Agent d'entretien (h/f) - Catégorie C ac avec offre O045240301374709 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045240301374709-agent-entretien-h-f-categorie-c/2						
V045240301374748001 COMMUNE DE SAINT CYR EN VAL	Technicien, Technicien principal de 1ère classe, Technicien principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	04/03/2024	19/04/2024
Responsable des services techniques (h/f) Mairie de Saint Cyr en Val - Pôle Technique et Aménagement Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret 20 Avenue des Droits de l'Homme 45002 ORLEANS - Tel : 02 38 75 85 45						

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID 45-284500261-20240312-ARR2024_130-AR

V045240301374820001 CONSEIL REGIONAL CENTRE VAL DE LOIRE	Pour maintenir cette qualité de service auprès des habitants, la Commune recrute un responsable des services techniques qui assure le pilotage et la gestion du parc bâtimantaire de la Commune ainsi que de ses parcs, jardins et espaces privés (les compétences voirie, eau potable et assainissement sont assurées par l'EPCI). avec offre O045240301374748 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045240301374748-responsable-services-techniques-h-f/2				
	Attaché, Attaché principal, Ingénieur, Ingénieur principal	Départ d'un agent précédemment affecté au projet	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-24 du code général de la fonction publique	04/03/2024 02/05/2024
	Chargé(e) de mission Participation citoyenne à la Transition Énergétique (LETsGO4climate) (H/F) Direction de l'Environnement et de la Transition Énergétique Assurer le pilotage de l'action : Mener la démarche d'appropriation citoyenne de la Transition Énergétique (TE) et participer aux actions connexes de celle-ci au sein du projet LETsGO4CLIMATE lauréat de l'AAP LIFE 2020, notamment l'intégration des futurs territoires partenaires du projet pour les années à venir : diagnostic, animation de formation. avec offre O045240301374820 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045240301374820-charge-e-mission-participation-citoyenne-transition-energetique-lets-go4climate-h-f/2				
V045240301374841001 COMMUNAUTE DE COMMUNES GIENNOISES	Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	04/03/2024 06/06/2024
	1 agent de maintenance industrielle Assainissement 1 agent de maintenance industrielle avec offre O045240301374841 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045240301374841-1-agent-maintenance-industrielle/2				
V045240301374844001 COMMUNE DE COURTENAY	Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...)	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	04/03/2024 04/04/2024
V045240301374933001 COMMUNAUTE DE COMMUNES GIENNOISES	AGENT D'ENTRETIEN TECHNIQUES * Assurer la propreté des locaux, du mobilier et du matériel utilisé * Garantir la propreté des sanitaires * Pendant les congés scolaires participer aux travaux de grand nettoyage * Remplacement des agents d'entretien en congés sans offre				
	Adjoint technique principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...)	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	04/03/2024 01/06/2024
	1 Agent chargé de l'entretien des locaux, du linge et de la restauration Petite enfance 1 Agent chargé de l'entretien des locaux, du linge et de la restauration avec offre O045240301374933 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045240301374933-1-agent-charge-entretien-locaux-linge-restauration/2				

V045240301375126001	Rédacteur, Rédacteur principal de 1ère classe, Rédacteur principal de 2ème classe, Attaché, Attaché principal, Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une mutation vers autre collectivité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 7 du code général de la fonction publique	05/03/2024	07/05/2024
COMMUNE DE CORBEILLES	Secrétaire général de mairie (h/f) DIRECTION GENERALE Vous assurerez les missions de Secrétaire Général(e) de la mairie. Collaborateur(rice) direct(e) du Maire vous aurez en charge : La mise en oeuvre des décisions des élus La préparation et la participation aux conseils municipaux et commissions communales, et aux réunions auxquelles vous serez convié(e) La rédaction des courriers, délibérations et comptes rendus La gestion et le management du personnel communal (environ 20 agents) L'élaboration de la paie L'élaboration et le suivi des budgets Le suivi des marchés et des demandes de subventions La gestion des contrats d'assurance et des sinistres avec offre O045240301375126 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045240301375126-secretaire-general-mairie-h-f/2					
	Adjoint technique des établissements d'enseignement, Adjoint technique principal 1ère classe des étab. d'enseign., Adjoint technique principal 2ème cl. des étab. d'enseign., Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique	Poste vacant suite à une mutation vers autre collectivité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	05/03/2024	27/05/2024
V045240301375248001 CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET	Agent polyvalent DEJ - Collège Robert Goupil - BEAUGENCY - 7198 Au sein des collèges, l'agent polyvalent est sous l'autorité hiérarchique du Directeur de l'Education, de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur, et sous l'autorité fonctionnelle du chef d'Etablissement et/ou du secrétaire général. Il a en charge d'assurer la sécurité alimentaire, le nettoyage et l'entretien des surfaces et locaux d'un établissement d'enseignement et la continuité de service. Missions Dans un esprit de travail en équipe, vous êtes amené à : - assurer l'entretien des locaux (salle de classe, cour, locaux de ménage...) et des sanitaires pendant la période scolaire et les permanences. - gérer les approvisionnements de produits d'entretien, ranger méthodiquement les produits dans le respect des normes de sécurité et étiqueter chaque produit ; - constituer et actualiser les fiches techniques des produits - collecter, renseigner et actualiser les Fiches de Données de Sécurité et assurer leur mise en oeuvre - être polyvalent et s'organiser l'absence d'un membre de l'équipe. Intervenant dans un ERP, accueillant un public de mineurs, une attention particulière doit être portée respect des règles d'hygiène et de sécurité. Ainsi vous participez : - au plan maîtrise sanitaire au côté du chef cuisinier et à la traçabilité complète de la réception des marchandises jusqu'aux repas des collégiens - à la préparation et à la distribution des repas - au de nettoyage et de désinfection en restauration en remplissant également les autocontrôles. Enfin, vous participez à la sécurité des personnes et des biens (mise en place du document unique, application des consignes de sécurité au travail et celles liées à l'emploi de produits ou de matériels dangereux, repérer les risques, les analyser pour pouvoir les contrôler). sans offre					

V045240301375280001 COMMUNE DE BEAUGENCY	Adjoint adm. principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	18h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	05/03/2024	04/04/2024
SECRETAIRE MEDICALE SECRETAIRE MEDICALE sans offre						
V045240301375337001 CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET	Adjoint technique des établissements d'enseignement, Adjoint technique principal 1ère classe des étab. d'enseign., Adjoint technique principal 2ème cl. des étab. d'enseign., Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	05/03/2024	04/04/2024
	Agent polyvalent DEJ - Collège Victor Hugo - PUISEAUX - 7245 <i>Au sein des collèges, l'agent polyvalent est sous l'autorité hiérarchique du Directeur de l'Education, de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur, et sous l'autorité fonctionnelle du chef d'Etablissement et/ou du secrétaire général. Il a en charge d'assurer la sécurité alimentaire, le nettoyage et l'entretien des surfaces et locaux d'un établissement d'enseignement et la continuité de service. Missions Dans un esprit de travail en équipe, vous êtes amené à : - assurer l'entretien des locaux (salle de classe, cour, locaux de ménage...) et des sanitaires pendant la période scolaire et les permanences. - gérer les approvisionnements de produits d'entretien, ranger méthodiquement les produits dans le respect des normes de sécurité et étiqueter chaque produit ; - constituer et actualiser les fiches techniques des produits - collecter, renseigner et actualiser les Fiches de Données de Sécurité et assurer leur mise en oeuvre - être polyvalent et s'organiser en l'absence d'un membre de l'équipe. Intervenant dans un ERP, accueillant un public de mineurs, une attention particulière doit être portée au respect des règles d'hygiène et de sécurité. Ainsi vous participez : - au plan maîtrise sanitaire au côté du chef cuisinier et à la traçabilité complète de la réception des marchandises jusqu'aux repas des collégiens - à la préparation et à la distribution des repas - au plan de nettoyage et de désinfection en restauration en remplissant également les autocontrôles. Enfin, vous participez à la sécurité des personnes et des biens (mise en place du document unique, application des consignes de sécurité au travail et celles liées à l'emploi de produits ou de matériels dangereux, repérer les risques, les analyser pour pouvoir les contrôler).</i>					
	sans offre					
V045240301375379001 CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET	Adjoint technique des établissements d'enseignement, Adjoint technique principal 1ère classe des étab. d'enseign., Adjoint technique principal 2ème cl. des étab. d'enseign., Adjoint technique principal de	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	05/03/2024	04/04/2024

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 045-284500261-20240312-ARR2024_130-AR

Berger Levrault

	1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique								
V045240301375483001 CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET	Agent polyvalent DEJ - Collège Nelson Mandela - ST AY - 7353 <i>Au sein des collèges, l'agent polyvalent est sous l'autorité hiérarchique du Directeur de l'Education, de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur, et sous l'autorité fonctionnelle du chef d'Etablissement et/ou du secrétaire général. Il a en charge d'assurer la sécurité alimentaire, le nettoyage et l'entretien des surfaces et locaux d'un établissement d'enseignement et la continuité de service. Missions Dans un esprit de travail en équipe, vous êtes amené à : - assurer l'entretien des locaux (salle de classe, cour, locaux de ménage...) et des sanitaires pendant la période scolaire et les permanences. - gérer les approvisionnements de produits d'entretien, ranger méthodiquement les produits dans le respect des normes de sécurité et étiqueter chaque produit ; - constituer et actualiser les fiches techniques des produits - collecter, renseigner et actualiser les Fiches de Données de Sécurité et assurer leur mise en oeuvre - être polyvalent et s'organiser en l'absence d'un membre de l'équipe. Intervenant dans un ERP, accueillant un public de mineurs, une attention particulière doit être portée au respect des règles d'hygiène et de sécurité. Ainsi vous participez : - au plan maîtrise sanitaire au côté du chef cuisinier et à la traçabilité complète de la réception des marchandises jusqu'aux repas des collégiens - à la préparation et à la distribution des repas - au plan de nettoyage et de désinfection en restauration en remplissant également les autocontrôles. Enfin, vous participez à la sécurité des personnes et des biens (mise en place du document unique, application des consignes de sécurité au travail et celles liées à l'emploi de produits ou de matériels dangereux, repérer les risques, les analyser pour pouvoir les contrôler).</i> sans offre								
	Adjoint technique des établissements d'enseignement, Adjoint technique principal 1ère classe des étab. d'enseign., Adjoint technique principal 2ème cl. des étab. d'enseign., Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique	Poste vacant suite à une mutation vers autre collectivité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	05/03/2024	01/06/2024			

Nettoyage et de Désinfection en restauration (PND), effectuer la traçabilité complète de la réception des marchandises jusqu'aux repas des collégiens, participer aux autocontrôles, appliquer et faire appliquer les bonnes pratiques d'hygiène et assurer l'entretien des locaux dans l'espace de production, de stockage et des équipements. Vous participez à la mise en oeuvre le Plan Alimentaire (PA) et veillez à la qualité des repas : participer à la rédaction des menus, participer à l'élaboration des menus dans le respect des exigences du plan alimentaire, à la préparation des commandes, la gestion physique des entrées et des sorties de stocks. Enfin, vous assurez la préparation des repas dans le respect des techniques culinaires, des règles nutritionnelles et des règles diététiques appropriées aux élèves des collèges : réceptionner les denrées alimentaires, coordonner et participer aux activités de l'équipe de restauration pour élaborer les préparations chaudes et froides, valoriser les plats, assurer la justesse des assaisonnements, offrir une cuisine moderne et innovante , organiser et participer à la distribution des repas aux collégiens, veiller à réduire le gaspillage alimentaire.

sans offre

Adjoint technique	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	12h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 5 du code général de la fonction publique	05/03/2024	04/04/2024
-------------------	--	-------	--	------------	------------

Agent d'entretien - locaux communaux Entretien locaux communaux
Entretien des locaux communaux
sans offre

Adjoint technique des établissements d'enseignement, Adjoint technique principal 1ère classe des étab. d'enseign., Adjoint technique principal 2ème cl. des étab. d'enseign., Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	05/03/2024	04/04/2024
---	--	-------	--	------------	------------

Agent polyvalent DEJ - collège La Forêt - TRAINOU - 7223

Au sein des collèges, l'agent polyvalent est sous l'autorité hiérarchique du Directeur de l'Education, de la Jeunesse et de l'Enseignement supérieur, et sous l'autorité fonctionnelle du chef d'Etablissement et/ou du secrétaire général. Il a en charge d'assurer la sécurité alimentaire, le nettoyage et l'entretien des surfaces et locaux d'un établissement d'enseignement et la continuité de service. Missions : un esprit de travail en équipe, vous êtes amené à : - assurer l'entretien des locaux (salle de classe, cour, locaux de ménage...) et des sanitaires pendant la période scolaire et les permanences. - gérer les approvisionnements de produits d'entretien, ranger méthodiquement les produits dans le respect des normes de sécurité et étiqueter chaque produit ; - constituer et actualiser les fiches techniques des produits - collecter, renseigner et actualiser les Fiches de Données de Sécurité et assurer leur mise en oeuvre - être polyvalent et s'organiser l'absence d'un membre de l'équipe. Intervenant dans un ERP, accueillant un public de mineurs, une attention particulière doit être portée au respect des règles d'hygiène et de sécurité. Ainsi vous participez : - au plan maîtrise sanitaire au côté du chef cuisinier et à la traçabilité complète de la réception des marchandises jusqu'aux repas des collégiens - à la préparation et à la distribution des repas - au nettoyage et de désinfection en restauration en remplissant également les autocontrôles. Enfin, vous participez à la sécurité des



personnes et des biens (mise en place du document unique, application des consignes de sécurité au travail et celles liées à l'emploi de produits ou de matériels dangereux, repérer les risques, les analyser pour pouvoir les contrôler).						
V045240301375700001 CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET	Adjoint administratif	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	05/03/2024	01/05/2024
Assistant ressources humaines (h/f) Assistant administratif en équipe pluridisciplinaire						
V045240301375724001 COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA CLERY DU BETZ ET DE L'OUANNE	Adjoint technique	Poste créé suite à un nouveau besoin	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	05/03/2024	04/04/2024
Agent d'accueil et d'entretien Agent d'accueil et d'entretien						
V045240301376002001 CONSEIL REGIONAL CENTRE VAL DE LOIRE	Médecin hors-classe	Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...)	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	05/03/2024	01/06/2024
Médecin du travail (H/F) Direction Prévention, Santé et Environnement du Travail Au sein de la Direction Prévention, Santé et Environnement du Travail composée notamment d'une ergonome, d'une psychologue du travail, de deux conseillers de prévention et d'une chargée de mission handicap travaillant en complémentarité et transversalité, vous êtes chargé.e de la surveillance médicale des agents du Conseil régional dans les départements de l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher. avec offre O045240301376002 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045240301376002-medecin-travail-h-f/2						
V045240301376350001 COMMUNE DE GIEN	Adjoint technique	Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...)	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	05/03/2024	05/04/2024
Manutentionnaire Fêtes et Cérémonies Manutentionnaire au service Fêtes et Cérémonies						
V045240301376373001 COMMUNE DE COURTENAY	Adjoint technique	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	05/03/2024	06/04/2024
Agent d'entretien des espaces verts (h/f) TECHNIQUES						



	- Fleurissement des massifs - Entretien des espaces verts et des massifs (tonte, désherbage, traitement, taille, débroussaillage...) - Arrosage en ville : camion, tonne à eau, motopompe ou tuyau goutte à goutte - Ramassage des feuilles (sur voirie et espaces verts) - Elagage et abattage des arbres de la ville - Rempotage en serre - Entretien mécanique et nettoyage du matériel et des véhicules des espaces verts - Entretien du cimetière quand nécessaire - Salage sans offre				
	Chef de service de police municipale, Chef de service de police municipale principal de 1ère classe, Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de détachement	35h00	à pourvoir par voie statutaire	05/03/202415/05/2024
V045240301376374001	Chef du service de la Police Municipale Police municipale ATTRIBUTIONS ET FONCTIONS : Sous l'autorité du Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police et sous la responsabilité administrative de la DGS : mise en application de la politique des élus en matière de tranquillité, salubrité et sécurité des personnes et des biens, en assurant la responsabilité et la coordination du service comprenant les équipes de la Police Municipale, des Agents de Surveillance de la Voie Publique-Parcs et Jardins, la du Centre Supérieur Urbain (vidéo protection), de la sécurité des écoles, et de l'agent administratif. Il organise les moyens nécessaires à la surveillance, la prévention et la répression des actes délictueux et contraventionnels. La gestion de la fourrière municipale et notamment la responsabilité de la régie fait partie des attributions. Toutes missions dévolues à la police municipale. Interface entre les élus, les acteurs institutionnels, la population et les autres services de la ville avec offre 0045240301376374 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045240301376374-chef-service-police-municipale/2				
V045240301376418001	ATSEM principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	33h30	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	05/03/202401/05/2024
COMMUNE DE GIEN	Assistant ou assistante éducatif petite enfance Education-Jeunesse 1 Assistant ou assistante éducatif petite enfance avec offre 0045240301376418 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045240301376418-assistant-ou-assistante-educatif-petite-enfance/2				
V045240301376463001	Adjoint technique	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	05/03/202401/05/2024
COMMUNE DE MONTARGIS	Agent technique spécialisé voirie Services techniques Activités principales : - Participer aux Travaux de Voirie - Effectuer la reprise de nid de poule - Assurer la réfection/entretien de trottoir - pavage - dallage - Assurer la réfection/entretien de chemin calcaire - Assurer la pose de potelets - Assurer la continuité du Service Actuel annexes : * Conduite poids lourds : rotation de bennes, astreinte hivernale * Conduite ponctuelle d'engins : tractopelle, manitou, nacelle sans offre				
V045240301376625001	Rédacteur principal	Poste vacant suite à	35h00	ouvert aux contractuels	06/03/202405/04/2024
Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret 20 Avenue des Droits de l'Homme 45002 ORLEANS - Tel : 02 38 75 85 45					

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le 14/03/2024

ID : 045-284500261-20240312-ARR2024_130-AR

Berger Levrault

MÉTROPOLE D'ORLÉANS	de 1ère classe, Rédacteur principal de 2ème classe	une mobilité interne au sein de la collectivité	Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique		
	sau marchés Marchés publics sans offre				
V045240301376774001	Animateur, Animateur principal de 1ère classe, Animateur principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	35h00	06/03/2024
COMMUNE D'ORLEANS	Animateur <i>Animateur</i> sans offre				06/04/2024
V045240301376774002	Animateur, Animateur principal de 1ère classe, Animateur principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	35h00	06/03/2024
COMMUNE D'ORLEANS	Animateur <i>Animateur</i> sans offre				06/04/2024
V045240301376774003	Animateur, Animateur principal de 1ère classe, Animateur principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	35h00	06/03/2024
COMMUNE D'ORLEANS	Animateur <i>Animateur</i> sans offre				06/04/2024
V045240301376944001	Agent de maîtrise	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	35h00	06/03/2024
COMMUNE DE MONTARGIS	Agent technique spécialisé voirie <i>Services techniques</i> Activités principales : - Participer aux Travaux de Voirie - Effectuer la reprise de nid de poule - Assurer la réfection/entretien de trottoir - pavage - dallage - Assurer la réfection/entretien de chemin calcaire - Assurer la pose de potelets - Assurer la continuité du Service Acti annexes : * Conduite poids lourds : rotation de bennes, astreinte hivernale * Conduite ponctuelle d'engins : tractopelle, manitou, nacelle avec offre O045240301376944 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045240301376944-agent-technique-specialise-voirie/2				01/05/2024
V045240301376980001	Educateur de jeunes enfants,	Poste créé suite à	ouvert aux contractuels	35h00	06/03/2024

COMMUNE DE SAINT CYR EN VAL	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	un nouveau besoin	Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	
	Educateur de jeunes enfants (F/H) Mairie de Saint Cyr en Val - Pôle Petite Enfance <i>Commune intégrée au territoire d'Orléans Métropole, Saint-Cyr-en-Val est une commune atypique de 3 500 habitants et 4 500 emplois située entre le Val de Loire et la Sologne. Dans un cadre exceptionnel, la Commune souhaite renforcer son attractivité et sa qualité de vie et recherche des collaborateurs talentueux. En lisière du parc du Château de Morchène dont la Commune est propriétaire, Saint-Cyr-en-Val recherche un collaborateur pour le pôle petite enfance composé d'une petite crèche (16 places) et d'une petite crèche familiale (9 places). Sous l'autorité de la Directrice, vous accompagnez une équipe de 9 agents et assurez les missions suivantes : - mise en place d'un accueil éducatif de qualité ; - animation des équipes pluridisciplinaires ; - organisation et à l'harmonisation des moyens, des ressources du service ; - en appui de la directrice, et en intérim, gestion administrative et financière du service.</i> avec offre O045240301376980 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045240301376980-educateur-jeunes-enfants-f-h/2			
V045240301377212001 COMMUNE D'INGRE	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique
	Animateur enfance - jeunesse (h/f) Jeunesse <i>Animateur jeunesse</i> sans offre			06/03/2024
V045240301377280001 COMMUNE DE MONTARGIS	Rédacteur	Poste créé lors d'une promotion interne	35h00	à pourvoir par voie statutaire
	Adjoint(e) au responsable de service Monde patriotique seniors jumelage <i>- Assistante administrative du service - Responsabilité du service lors des absences du responsable de service - suivi du recensement des centenaires de la commune - Mise à jour des fichiers seniors et maisons de retraite - Préparation et suivi des inscriptions aux activités - Tenue des dossiers des activités - Tenue des distributions de colis - Accueil du public et accueil téléphonique</i> sans offre			05/04/2024
V045240301377302001 COMMUNE DE MONTARGIS	Rédacteur	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	à pourvoir par voie statutaire
	Assistant ressources humaines (h/f) Ressources humaines <i>- Suivi du mouvement du personnel contractuel : offres d'emploi, entretiens de recrutement, élaboration des contrats et démarches en lien avec l'embauche d'un nouvel agent. - Instances paritaires (CST, FSSSCT) : secrétariat de séance.</i> sans offre			06/03/2024
V045240301377541001 CONSEIL DEPARTEMENTAL DU	Adjoint technique	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique

LOIRET	Agent Chargé de l'Exploitation des Routes Agent Chargé de l'Exploitation des Routes sans offre					
	V045240301377863001	Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 1ère classe, Adjoint d'animation principal de 2ème classe, Animateur, Animateur principal de 1ère classe, Animateur principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	13h30	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 5 du code général de la fonction publique	11/03/2024 27/03/2024
	COMMUNE DE SAINT JEAN LE BLANC	ANIMATEUR - ANIMATRICE SCOLAIRES Assurer la sécurité morale, physique et affective des enfants. Participer à l'éveil des enfants par la mise en oeuvre de projets d'animation et de démarches pédagogiques. Participer au fonctionnement de l'équipe d'animation Assurer le bon fonctionnement des accueils, des activités périscolaires Informer sa hiérarchie de tous les événements notables survenus durant les différents temps périscolaires. Mettre en application les procédures de service (consignes en cas d'incident, PAI...) avec offre O045240301377863 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045240301377863-animateur-animatrice/2				
V045240301377865001	COMMUNE DE SAINT JEAN LE BLANC	Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 1ère classe, Adjoint d'animation principal de 2ème classe, Animateur, Animateur principal de 1ère classe, Animateur principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	09h25	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 5 du code général de la fonction publique	11/03/2024 27/03/2024
		ANIMATEUR - ANIMATRICE SCOLAIRES Assurer la sécurité morale, physique et affective des enfants. Participer à l'éveil des enfants par la mise en oeuvre de projets d'animation et de démarches pédagogiques. Participer au fonctionnement de l'équipe d'animation Assurer le bon fonctionnement des accueils, des activités périscolaires Informer sa hiérarchie de tous les événements notables survenus durant les différents temps périscolaires. Mettre en application les procédures de service (consignes en cas d'incident, PAI...) avec offre O045240301377865 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045240301377865-animateur-animatrice/2				
		Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 1ère classe, Adjoint d'animation principal de 2ème classe, Animateur, Animateur principal de 1ère classe, Animateur principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	25h50	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	11/03/2024 27/03/2024
V045240301377866001	COMMUNE DE SAINT JEAN LE BLANC	ANIMATEUR - ANIMATRICE SCOLAIRES Assurer la sécurité morale, physique et affective des enfants. Participer à l'éveil des enfants par la mise en oeuvre de projets d'animation et de démarches pédagogiques. Participer au fonctionnement de l'équipe d'animation Assurer le bon fonctionnement des accueils, des ac				

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 045-284500261-20240312-ARR2024_130-AR

<i>périscolaires Informer sa hiérarchie de tous les événements notables survenus durant les différents temps périscolaires. Mettre en application les procédures de service (consignes en cas d'incident, PAI...) avec offre 0045240301377866 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045240301377866-animateur-animatrice/2</i>					
V045240301377867001	Adjoint d'animation, Adjoint d'animation principal de 1ère classe, Animateur, Animateur principal de 1ère classe, Animateur principal de 2ème classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	07h50	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 5 du code général de la fonction publique	11/03/2024 27/03/2024
COMMUNE DE SAINT JEAN LE BLANC	ANIMATEUR - ANIMATRICE SCOLAIRES <i>Assurer la sécurité morale, physique et affective des enfants. Participer à l'éveil des enfants par la mise en oeuvre de projets d'animation et de démarches pédagogiques. Participer au fonctionnement de l'équipe d'animation Assurer le bon fonctionnement des accueils, des activités périscolaires Informer sa hiérarchie de tous les événements notables survenus durant les différents temps périscolaires. Mettre en application les procédures de service (consignes en cas d'incident, PAI...) avec offre 0045240301377867 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045240301377867-animateur-animatrice/2</i>				
V045240307000060001	Attaché, Attaché principal	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	07/03/2024 23/07/2024
CONSEIL REGIONAL CENTRE VAL DE LOIRE	Directeur adjoint de la MRCVL 28 Maison de la Région Centre-Val de Loire Eure-et-Loir <i>- Manager et coordonner des Pôles transports et Vie des lycées - Manager et piloter les équipes et les activités en lien avec les Directions en charge des politiques publiques - Assurer l'interface avec les territoires, les acteurs locaux, les lycées, pilotage des projets et politiques territorialisées sans offre</i>				
V045240307000097001	Rédacteur, Rédacteur principal de 2ème classe, Rédacteur principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 1ère classe, Adjoint adm. principal de 2ème classe	Poste créé suite à un nouveau besoin	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	07/03/2024 08/04/2024
Centre de Gestion de la FPT du Loiret	Secrétaire de mairie itinérant (h/f) <i>Pour renforcer son service d'aide à l'emploi, le CDG45 recrute un secrétaire de mairie itinérant (H/F) afin de proposer aux collectivités établissements publics les prestations suivantes : * Remplacer le/la secrétaire de mairie momentanément indisponible (congrés maladie formation, maternité). * Intervenir en renfort auprès des services administratifs. * Accompagner un agent nouvellement recruté dans sa de fonctions. * Renforcer les compétences d'un agent en poste. avec offre 0045240307000097 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045240307000097-secretaire-mairie-itinerant/2</i>				
V045240307000372001	Ingénieur, Ingénieur principal, Attaché, Attaché principal	Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite,	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	07/03/2024 01/05/2024
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret 20 Avenue des Droits de l'Homme 45002 ORLEANS - Tel : 02 38 75 85 45				

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 045-284500261-20240312-ARR2024_130-AR

	démission,...)		publique	
	Responsable Pôle Territorial <i>Responsable pôle territorial (h/f)</i> avec offre O045240307000372 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045240307000372-responsable-pole-territorial/2			
V045240307000498001 CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET	Assistant socio-éducatif	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique 07/03/2024 01/09/2024
	Travailleur Social Accueil Accompagnement <i>Travailleur Social Accueil Accompagnement</i> sans offre			
V045240307000710001 CONSEIL REGIONAL CENTRE VAL DE LOIRE	Attaché, Attaché principal	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique 07/03/2024 06/08/2024
	Chargé de mission des transports Maison de la Région Centre-Val de Loire Indre <i>Vie du réseau régional de transport (scolaire, interurbain, TER routier) sur sur le département : - Modification du plan de transport et suivi - Dysfonctionnements - indisciplines - Etudes Relations avec les partenaires : - Transporteurs - AO2/Communes -Autres</i> sans offre			
V045240307000752001 SDIS DU LOIRET	Adjoint administratif , Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint adm. principal de 1ère classe	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	ouvert aux contractuels 07/03/2024 01/05/2024
	Agent de gestion RH Carrières, rémunérations, et indemnités <i>Missions : Placé(e) sous l'autorité de la cheffe du service Carrières, Rémunérations, Indemnités, au sein d'une équipe de 7 agents, vous assurez la gestion administrative de la carrière d'un portefeuille d'agents sapeur-pompier professionnel (SPP), sapeur-pompier volontaire (SPV), et personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATs), et participez au processus de paie dans le respect des procédures et des dispositions réglementaires.</i> avec offre O045240307000752 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045240307000752-agent-gestion-rh/2			
V045240307000894001 CONSEIL REGIONAL CENTRE VAL DE LOIRE	Attaché, Attaché principal	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique 07/03/2024 01/09/2024
	Référente Territoriale Formation MRCVL 28 <i>Assurer le déploiement sur le département de l'offre de formation proposée par la Région aux demandeurs d'emploi Assurer l'animation coordination territoriales des achats publics et de l'offre de formation à destination des jeunes et des demandeurs d'emploi Amplifier les interventions de la Région pour répondre aux objectifs fixés dans le cadre du PACTE régional d'investissement</i> sans offre			

V045240308000011001 COMMUNE D'ORLEANS	Adjoint administratif , Adjoint adm. principal de 2ème classe, Adjoint adm. principal de 1ère classe	Poste vacant suite à une mobilité interne au sein de la collectivité	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	08/03/2024	01/09/2024
	Assistant(e) administratif(ve) DCP Gérer des formalités administratives en back-office (mail, courrier, en ligne, ou par téléphone) * Espace famille : Enregistrer les familles et les accompagner pour accéder et utiliser le portail famille en ligne, enregistrer les dossiers d'inscriptions scolaires et autres dispositifs extrascolaires (sportifs ...), enregistrer les quotients familiaux et les informations provenant de la CAF, gérer les dossiers particuliers ou complexes provenant des guichets (gardes alternées ...) * Salles municipales : Instruire les demandes de réservations de salles municipales (renseignements, instruire et valider les demandes, élaborer les conventions avec les associations ...) * Dossiers étrangers : pré-instruire les demandes de regroupement familial et aider à la gestion administrative des demandes de cartes de résident * Autres formalités : tirer au sort et informer les jurés d'assises, instruire les demandes des débits de boissons (licences, dérogations, etc.) et de commerces (ventes aux déballages, meublés de tourisme, etc.), enregistrer les déclarations des syndicats * Elections : Instruire les demandes d'inscription/modification sur les listes électorales, les procurations, appuyer le service dans l'organisation administrative des scrutins et l'envoi des cartes électorales Instruire au guichet les demandes d'attestation d'accueil ou de débits de boissons Renseigner les usagers / deuxième niveau ou appuyer les conseillers usagers au guichet sur les prestations relevant du service (inscriptions sur les listes électorales, sur les dossiers familles, etc.) sans offre					
V045240308000589001 COMMUNE D'ORLEANS	Technicien, Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe, Agent de maîtrise	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	08/03/2024	27/05/2024
Gestionnaire de contrats fluides (h/f) - Catégorie B ac avec offre O045240308000589 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045240308000589-gestionnaire-contrats-fluides-categorie-b/2						
V045240308000849001 MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Ingénieur, Ingénieur principal	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	08/03/2024	07/04/2024
conducteur d'opérations voirie conducteur opération voirie sans offre						
V045240308000887001 MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Adjoint technique , Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	08/03/2024	05/06/2024
Electricien Electricien						

sans offre					
V0452403080000919001	Technicien, Technicien principal de 2ème classe, Technicien principal de 1ère classe	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	08/03/2024 01/06/2024
MÉTROPOLE D'ORLÉANS	réfèrent arbres et espaces naturels Réfèrent arbres espaces naturels				
V045240311000082001	Attaché	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	11/03/2024 05/09/2024
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET	Chargé du dispositif (RAPT) pour public en situation de Handicap Chargé du dispositif (RAPT) pour public en situation de Handicap				
V045240311000161001	Rédacteur	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-14 du code général de la fonction publique	11/03/2024 04/07/2024
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET	Réfèrent administratif de la cellule recueil des informations préoccupantes Réfèrent administratif de la cellule recueil des informations préoccupantes				
V045240311000315001	Adjoint technique des établissements d'enseignement, Adjoint technique principal 2ème cl. des étab. d'enseign., Adjoint technique principal 1ère classe des étab. d'enseign., Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe, Adjoint technique	Poste vacant suite à une radiation des cadres (retraite, démission,...)	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	11/03/2024 01/10/2024
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOIRET	Agent d'accueil logé DEJ - Collège Jeanne D'Arc - ORLEANS - 7344 Au sein des collèges, l'agent d'accueil est sous l'autorité hiérarchique du Directeur de l'Education et de la Jeunesse et sous l'autorité fonctionnelle du chef d'Etablissement et/ou du secrétaire général. Il a en charge d'assurer : - l'accueil des usagers et connaître le fonctionnement de l'établissement public et de l'institution départementale ; - l'entretien des locaux et du linge - la continuité du service et appliquer les règles de sécurité des équipements et des produits d'entretien. Missions Dans le cadre de vos fonctions d'accueil vous êtes amené à contrôler, accueillir et orienter toutes les personnes se présentant au sein du collège en respectant les consignes relatives au Plan Vigipirate. Vous réceptionnez, filtrez et transmettez les communications téléphoniques. Vous tenez un registre des				

V045240311000428001 COMMUNE DE LOURY	personnes entrants/sortants (date, heure, objet, etc.) et des appels téléphoniques entrants/sortants, affichez et diffusez les informations du Département. Vous participez à la mise en &oeil;uvre de la sureté du site en lien avec l'ATP. Vous êtes amené à activer / désactiver les alarmes, vérifier la fermeture du bâtiment, assurer l'ouverture et la fermeture des portes, des fenêtres, contrôler l'accès aux bâtiments des fournisseurs et des entreprises en dehors de la restauration, savoir identifier les risques, l'inscrire dans un registre de suivi (objet, date d'intervention...) et informer l'autorité fonctionnelle, gérer la distribution des clés (tenue d'un registre et du tableau à clés). Vous participez à l'entretien et à l'hygiène des locaux : entretien des locaux en lien avec l'équipe des agents polyvalents, entretien de l'accueil, du hall, des abords de l'accueil et d'autres secteurs, entretien du linge et repassage. sans offre										
	Adjoint technique	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	32h48	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	11/03/2024	10/04/2024					
V045240311000754001 CONSEIL REGIONAL CENTRE VAL DE LOIRE	Agent d'entretien MISSIONS PRINCIPALES : * Service de Restauration scolaire : Sous l'autorité du responsable de service, l'agent de restauration scolaire assure la surveillance, le service des enfants et l'entretien du restaurant scolaire. * Service Entretien : L'agent d'entretien des locaux effectue l'enchaînement des travaux nécessaires au nettoyage et à l'entretien des surfaces et locaux du patrimoine de la collectivité. ACTIVITÉS PRINCIPALES : Service de Restauration scolaire : - Service des repas - Surveillance dans la cour et à la cantine - Accompagnement des enfants au restaurant scolaire et lavage des mains - Aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie pendant la pause méridienne - Surveillance de la sécurité et de l'hygiène des enfants - Aménagement et entretien des locaux et des matériels destinés aux enfants (dépoussiérage, désinfection, lavage des sols, murs, sanitaires, portes, tables, chaises...) Service Entretien : Travaux avec utilisation de matériel simple : - Passer l'aspirateur, auto laveuse - Réaliser un balayage humide, un balayage à sec et/ou un lavage et désinfecter les surfaces - Vider les corbeilles à papier et les poubelles - Dépoussiérer les meubles et les plans de travail - Nettoyer les sanitaires - Nettoyer les vitres, portes, poignées... - Entretien courant et rangement du matériel utilisé sans offre										
	Attaché, Attaché principal, Attaché hors classe, Ingénieur, Ingénieur principal, Ingénieur hors classe	Nouveau projet	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-24 du code général de la fonction publique	11/03/2024	01/07/2024					
Chargé.e de mission Administration fonctionnelle du SI FEADER et aides agricoles (H/F) Direction des Finances En tant que responsable de la gestion du FEADER 2023-2027, très majoritairement orienté vers l'agriculture et la forêt, la Région Centre de Loire souhaite déployer le plus rapidement possible la dématérialisation et la gestion des dispositifs FEADER et aides agricoles (40 dispositifs d'aide environ 23 FEADER et 15 dispositifs d'aide régionale). Au sein de la Direction des Finances, le service Support Informatisation Factures, composé de 10 personnes, gère l'administration fonctionnelle des logiciels de gestion des subventions et de gestion financière, pour lesquels des projets d'évolution, de modernisation et de dématérialisation sont en cours. L'administration fonctionnelle du système d'information des aides est actuellement assurée par 4 agents, dont une personne dédiée à la gestion et l'administration fonctionnelle du FEADER (Fonds Européen Agricole pour le DEveloppement Rural) et des aides agricoles. La Direction l'Agriculture et de la Forêt, responsable de la gestion de ces dispositifs, fournit à la Direction des Finances les éléments nécessaires pour le paramétrage des formulaires de dépôt des demandes (informations à gérer, pièces justificatives...) ainsi que leur instruction et leur paiement.											

Dans ce cadre, vous interviendrez en renfort sur l'administration fonctionnelle du FEADER, au sein du service Support Informatisation Factures, en lien avec les chargés de missions de la Direction de l'agriculture et de la Forêt ; vous contribuerez à la réalisation de ces missions d'administration, de paramétrage fonctionnel, de mise à jour des dispositifs d'aide pour le FEADER et les aides agricoles et assurerez également une hotline auprès des utilisateurs internes. Vous participerez également aux différents chantiers liés à l'évolution du Système d'Information des aides. avec offre O045240311000754 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045240311000754-charge-e-mission-administration-fonctionnelle-si-feader-aides-agricoles/2					
V045240311001164001 COMMUNE DE PITHIVIERS	Assistant d'enseignement artistique, Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe, Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	Poste créé suite à une réorganisation du service ou transfert de personnel	06h30	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 5 du code général de la fonction publique	11/03/2024 15/04/2024
	Un(e) assistant(e) d'enseignement artistique Action culturelle La Ville de Pithiviers est située dans le Loiret, à 45 km au Nord d'Orléans et à 80 km au Sud de Paris. Elle est dotée de nombreux équipements culturels (médiathèque, théâtre, Micro-Folie, musée, école de musique, cinéma...) qui travaillent en transversalité au sein de la Direction de l'action culturelle. Dans l'optique de développer l'enseignement de la musique sur son territoire, la Ville de Pithiviers recherche de nouveaux collaborateurs pour donner une nouvelle dimension à son école municipale de musique. Missions Sous l'autorité du directeur de l'école municipale de musique, au sein d'une équipe pédagogique composée de 15 professeurs vous serez chargé(e) : d'assurer des cours individuels et/ou collectifs et de procéder au suivi et à l'orientation des élèves enfants, adolescents et adultes (cycle 1), de participer aux auditions, réunions et à la vie pédagogique de l'établissement, de favoriser des collaborations avec d'autres classes d'instruments et d'être force de proposition pour tout projet en cohérence avec la pédagogie de l'établissement. L'établissement est ouvert aux élèves du lundi au samedi suivant le calendrier scolaire de la zone B avec offre O045240311001164 http://www.emploi-territorial.fr/details_offre/o045240311001164-e-assistant-e-enseignement-artistique/2				
V045240312000017001 MÉTROPOLE D'ORLÉANS	Attaché	Poste vacant suite à une fin de contrat sur emploi permanent	35h00	ouvert aux contractuels Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique	12/03/2024 11/04/2024
	CHARGE DE MISSION CHARGE DE MISSION sans offre				

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

ID : 045-284500261-20240312-ARR2024_130-AR



Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le



ID : 045-284500261-20240312-ARR2024_130-AR